

## Rapport de la Présidente

Séance publique du  
lundi 21 octobre 2019

**6<sup>ème</sup> Commission**

N° CD-2019-4-6-1

### Service instructeur

DEVI - Direction de l'environnement et du cadre  
de vie

### Service consulté

## SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019

Résumé : Le Département du Haut-Rhin est, de longue date, un acteur engagé du développement durable. Ses politiques innovantes en matière d'accompagnement des personnes, notamment dans le cadre de l'action sociale et de protection de l'environnement, en témoignent.

Le rapport de développement durable est un outil de travail qui doit permettre, selon le législateur, d'éclairer les choix budgétaires et stratégiques de la collectivité. Il met en lumière les actions et politiques du Département de nature à améliorer la situation en matière de développement durable et présente des pistes d'amélioration et de nouvelles transversalités de la collectivité en interne ou avec ses partenaires. De la transition énergétique et écologique à l'action sociale, en passant, entre autres, par la mobilité ou la culture, ce bilan synthétise le travail effectué en 2019 dans une optique d'un futur soutenable de proximité face aux enjeux climatiques et ceux posés par de nouveaux modes de vie, de déplacement et de consommation dans un contexte connecté. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission réunie le 13 septembre 2019.

L'année 2019 a ouvert de nouveaux chantiers stratégiques et institutionnels permettant de faire évoluer les modes d'intervention et d'action. Le travail dans le cadre du dossier de reconversion du territoire suite à la fermeture de la centrale nucléaire de FESSENHEIM, de la création d'une nouvelle collectivité « Collectivité européenne d'Alsace », de la Stratégie OR ont placé le département au cœur des enjeux des transitions.

Le Département poursuit également ses efforts de mobilisation et de sensibilisation des opinions autour de la transition énergétique et écologique. Un geste fort et fédérateur a été posé à l'initiative du Département le 14 septembre 2019; un appel est lancé aux acteurs publics et privés, à la société civile et tout particulièrement à la jeunesse pour organiser la première LOCAL COP trinationale à l'horizon 2021.

# Situation en matière de développement durable 2019

## Table des matières

<b>PREAMBULE : CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ROLE DU DEPARTEMENT</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE 1 : BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ORIENTATIONS MISES EN OEUVRE POUR REpondre AUX DEFIS DU 21<sup>EME</sup> SIECLE</b>	<b>8</b>
<b>1.1 La transition énergétique : un enjeu écologique et économique majeur</b>	<b>9</b>
1.1.1 L'intégration du développement durable et de la transition énergétique dans les orientations et documents stratégiques de 2019	10
1.1.2 Maîtrise de l'énergie	13
1.1.3 Développer les énergies renouvelables	18
<b>1.2 Préserver la biodiversité, protéger le milieu et les ressources</b>	<b>21</b>
1.2.1 Une politique de maîtrise foncière au service de la biodiversité	22
1.2.2 Les actions en faveur de la faune menacée	23
1.2.3 Le patrimoine arboré	24
1.2.4 Préserver la ressource en eau	25
<b>1.3 Cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations pour un territoire partagé</b>	<b>27</b>
1.3.1 La famille, l'insertion et le logement	27
1.3.2 Une action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité	28
1.3.3 Les personnes âgées : pour un parcours sans rupture, choisi et accompagné	30
1.3.4 Les personnes en situation de handicap	31
1.3.5 La parole de l'enfant et la place des parents :	32
<b>PARTIE 2 : BILAN DES DYNAMIQUES, DE LEUR ACCOMPAGNEMENT EN ACTIONS VERS UN MODELE DURABLE</b>	<b>33</b>
<b>2.1 Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</b>	<b>34</b>

<b>2.2</b>	<b>Prise en compte des évolutions des modes de déplacements et gestion durable des routes</b> .....	<b>36</b>
<b>2.3</b>	<b>Ingénierie et accompagnement des dynamiques de territoire dans une optique durable: une amélioration continue</b> .....	<b>41</b>
2.3.1	Accompagnement des territoires .....	42
2.3.2	Accompagnement dans le domaine de l'Eau .....	45
2.3.3	Environnement et agriculture .....	46
2.3.4	Outils pour une prise en compte du développement durable .....	48
<b>2.4</b>	<b>Accompagnement de la population et des acteurs du territoire aux enjeux de développement durable et de transition énergétique</b> .....	<b>50</b>
2.4.1	Accompagnement et sensibilisation des citoyens en matière de développement durable (éducation populaire) .....	51
2.4.2	Accompagner la jeunesse vers l'éco-citoyenneté.....	52
2.4.3	Accompagnement social : favoriser l'insertion sociale et professionnelle .....	54
2.4.4	Accompagner la rénovation de l'habitat .....	55
<b>2.5</b>	<b>Epanouissement des Haut-Rhinois</b> .....	<b>57</b>
2.5.1	Rendre la culture accessible à tous .....	58
2.5.2	Le sport, vecteur de santé et de bien-être .....	59
2.5.3	Promouvoir la citoyenneté, la tolérance et la culture de l'engagement.....	59
2.5.4	Le bilinguisme .....	61
2.5.5	La gestion des ressources humaines .....	62

## PREAMBULE : CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ROLE DU DEPARTEMENT

L'Assemblée nationale a voté en septembre 2019 l'article phare du projet de loi énergie et climat portant sur les objectifs de la politique énergétique du pays, en décrétant "l'urgence écologique et climatique" qui sera intégré dans le code de l'énergie.

### ↳ Le cadre législatif et réglementaire

Depuis le décret du 17 juin 2011, issu de la loi Grenelle 2, les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport récapitulatif leurs actions engagées en faveur du développement durable. Ce rapport vise à démontrer, au-delà des réalisations concrètes à un instant T, la manière dont une collectivité avance vers des « démarches unifiées » au service d'un développement durable de son territoire, enjeu éminemment politique sur lequel les élus locaux ont pris au travers des choix de politiques publiques qu'ils mènent ou des dynamiques locales qu'ils accompagnent.

Le rapport de situation en matière de développement durable des collectivités territoriales doit prendre en compte les 5 finalités du développement durable inscrites au code de l'environnement mentionnées au III de l'article L 110-1 du code de l'environnement :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 fixe, de plus, des objectifs nationaux de décarbonation et de réduction de la consommation d'énergie, qui doivent être déclinés au niveau des collectivités locales :

- réduire de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990 (facteur 4) ;
- diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- baisser la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.

Afin de rendre l'exercice du rapport développement durable le plus pertinent possible au fil des ans, le bilan et l'analyse des politiques de la collectivité doivent être réalisés au regard des cinq finalités citées plus haut, quelle que soit l'étendue de ses compétences. Ainsi, même si une collectivité n'a pas de politique ou d'actions directes dans ce domaine, elle peut légitimement s'interroger sur les impacts des actions qu'elle mène dans ses autres champs de compétences.

Le cadre de référence national renvoie ainsi à des politiques territoriales qui dépassent les compétences obligatoires de certaines collectivités.

Les Départements ont, par conséquent, leur part à accomplir et poursuivent leurs actions en faveur de la lutte contre le changement climatique notamment au travers du développement des énergies renouvelables et de la résorption de la précarité énergétique.

#### ↳ Une définition évolutive du développement durable

« Le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », cette définition du rapport BRUNDTLAND, document de base des travaux du sommet de RIO, date de 1987.

Cette vision globale permettrait de sortir de l'antagonisme économie/environnement.

L'approche coopérative visant à concilier intérêt économique, protection de l'environnement et amélioration des conditions sociales ne se dément pas au fil de l'actualité. Mais, depuis le rapport Brundtland, 30 ans ont passé. Le développement durable, devenu une valeur nouvelle évolue et s'adapte aux urgences et tendances contemporaines aux blocages qui semblent parfois insurmontables mais aussi aux modes de vie.

Il n'est pas un concept harmonieux mais tente de concilier des buts et intérêts parfois contradictoires.

La signature de l'accord de Paris à l'issue de la COP 21 (21ème Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) en 2017 rappelle l'urgence du danger et vise à contenir la hausse moyenne de la température sous le seuil critique des 2°C. Un grand nombre de travaux de chercheurs semblent indiquer que les orientations actuelles des politiques publiques nationales, régionales et locales ne sont cependant pas de nature à inverser les tendances lourdes actuelles du développement. Les résultats ne sont pas encore au rendez-vous, ni à l'échelle mondiale, ni à l'échelle nationale (point d'étape du Plan Climat national - juillet 2018).

L'opinion publique et les institutions se rendent compte que les progrès pourront se faire grâce à une prise de conscience individuelle et à des actions locales.

#### ↳ Un historique de la démarche du Département en matière de développement durable

Le Département a toujours été soucieux de ses paysages et de ses richesses écologiques mais aussi de son développement économique. Fort d'une sensibilité *régionale* aux questions écologiques, à l'instar de ses voisins allemands « umweltbewusst », d'une expérience antérieure conséquente, de la variété de ses compétences, il a pris en compte très tôt les valeurs du développement durable. Il est vrai, malgré tout, que la conscience environnementale (éducation à l'environnement, sauvegarde de la cigogne et du castor, politique de l'eau, opération Haut-Rhin Propre, Brigades Vertes, ...) n'associait alors pas encore le pilier social et économique du développement durable.

Dès le début des années 2000, le Conseil départemental du Haut-Rhin s'est engagé dans une démarche volontariste de développement durable :

- mise en place des Plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) en 2000,
- adoption d'un Plan Energie adopté en 2007,
- une démarche globale, dénommée PLANETES68 (Plan Local d'Actions pour les Nouvelles Energies et la Transition Énergétique), en mars 2014,

- un Programme Opérationnel 2014-2020 d'actions conjuguées, incluant le Plan Climat Energie Territorial (PCET) réglementaire conformément aux lois Grenelle I et II et au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE),
- un *conseiller délégué au développement durable* a été nommé par l'assemblée départementale, en janvier 2018, afin de redonner une dynamique du développement durable lequel devient un socle des projets départementaux et non une variable. En nommant un élu référent du sujet dont la mission comporte exclusivement le développement durable, il s'agit de montrer qu'une réelle commande politique est formulée, laquelle est retranscrite dans une nouvelle mouture du présent rapport.

Le Département a engagé des actions dans six domaines fixés dans un programme « **Planètes68** » conçu de manière évolutive pour s'adapter aux nouveaux enjeux :

- la sobriété énergétique au sein de la collectivité ;
- l'incitation à la sobriété énergétique des tiers ;
- l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- la production d'EnR en régie ;
- le développement des EnR dans les territoires ;
- les leviers économiques de la transition énergétique ;
- la prise en compte des nouveaux enjeux sociétaux ;
- l'action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité.




Comme le rappelle Dominique PESTRE, historien des sciences, le développement durable n'est pas « une chose ou une pratique univoque dont nous pourrions simplement dire la vérité » ; il évoque une multitude de points de vue et d'évolution possible des modèles de développement et de nos modes actuels de production et de consommation. La démarche Planètes68 évolue dans cet esprit.

#### ↳ La méthodologie

Puisque la collectivité est engagée dans une démarche de développement durable (voir historique plus haut), elle peut s'appuyer sur le dispositif de suivi et d'évaluation des fiches Planètes68 pour alimenter leur rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport est rédigé par la Direction de l'environnement, de l'agriculture et du cadre de vie, plus particulièrement par la Mission Planètes68. Les différentes directions et les services de l'administration départementale concernés actualisent les parties les concernant ainsi que les fiches détaillant leurs actions dont certaines sont extraites et intégrées au présent document.

Chaque pilote d'une action labélisée Planètes 68 peut établir un bilan synthétique de l'activité menée au travers d'indicateurs de résultats et d'indicateurs de réalisation ; une appréciation peut être également apportée quant au niveau de mise en œuvre de l'action de la manière suivante :

Objectifs tenus, bons résultats	
Objectifs tenus partiellement, résultats globalement satisfaisants	
Objectifs non tenus, action posant question	

Depuis 2016, les conséquences de l'application des lois de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ont rendu certaines fiches caduques notamment dans le domaine des transports et des décrets en raison des transferts de compétences. Elles sont retirées du présent document. En revanche, il est apparu nécessaire de mettre en exergue les thématiques impactées par le dossier Post-Centrale nucléaire de Fessenheim.

Ce rapport dresse un état des lieux actualisé des interventions et priorités départementales œuvrant en faveur des 5 piliers du développement durable. Il reprend les données collectées auprès des services à l'été 2019 et ne constitue pas un recensement exhaustif.

Le présent rapport va présenter d'une part, les actions stratégiques menées sur le territoire pour répondre aux enjeux de développement durable et de transition énergétique et, d'autre part, les dynamiques globales enclenchées ainsi que l'accompagnement au changement pour les agents et les citoyens haut-rhinois avec une attention particulière pour les jeunes. Plutôt que de rechercher l'exhaustivité des actions menées comme pour les premières éditions de ce rapport, les différentes finalités en matière de développement durable seront présentées au travers du prisme des compétences-leviers du Département et d'un éclairage renouvelé en 2019 à travers le dossier dit « Post-centrale de Fessenheim », la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) et d'autres documents stratégiques où le développement durable est toujours partie intégrante.

Le rapport de situation développement durable n'a pas pour objectif de verdir des politiques mais de répondre à une question : dans quelle mesure l'ensemble des actions, des politiques et programmes a pris en compte et contribué à la lutte contre le changement climatique ? Et ce, quel que soit le cœur de métier des actions, politiques et programmes analysés (énergie, transports, logement, culture, sport, santé...).

# PARTIE 1 : BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ORIENTATIONS MISES EN OEUVRE POUR REpondre AUX DEFIS DU 21<sup>EME</sup> SIECLE

Episodes climatiques marqués, rapports alarmants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), résultats des élections européennes de juin 2019, manifestations pour le climat, une prise de conscience est nécessaire car les conditions de la vie humaine sont et seront fortement impactées sur toute la planète. Les Etats en conviennent ; les Accords de Paris de 2015 (COP21) ne seront pas respectés. Il ne s'agit plus devant l'urgence de fixer des objectifs mais d'agir au plus près des territoires car les modes de vie, d'alimentation, les méthodes agricoles et de commerce, les paysages vont être modifiés. C'est donc l'adaptation au défi climatique qui doit se faire autant que la réduction de l'empreinte carbone des activités humaines.

## **Développement durable, transition écologique, transition énergétique, changements climatiques, les terminologies se croisent mais parle-t-on de la même chose ?**

- L'énergie

Le développement de nos sociétés repose sur l'énergie. Nos pays industrialisés développés ont un modèle de croissance économique très consommateur d'énergie, en particulier des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole), polluantes, fortement émettrices de gaz à effet de serre (GES) et responsables du réchauffement climatique.

- Le développement durable

Le modèle contemporain de développement économique mais aussi de gaspillage et de pollution détruit nos ressources vitales élémentaires. La question centrale vient de ce constat et se pose en ces termes : ce développement est-il durable ou plutôt soutenable (sustainable development) ?

Ce modèle n'étant pas viable, il faut converger vers un modèle de société moins destructeur, plus équitable, économe en énergie, respectueux de l'environnement, et favorisant le renouvellement des ressources.

Le développement durable est une notion évolutive. Il implique bien plus, au niveau terminologique, qu'une philosophie de protection de l'environnement naturel mais plutôt une approche transversale de la place de l'humain dans ses liens avec la nature, les ressources, un mode de vie destructeur et ses liens avec ses contemporains dans un monde de 7,6 milliards d'habitants.

- La transition : un changement par étapes

Le monde ne peut modifier son cours brusquement, on parle alors de "transition". Transition écologique, énergétique (bâtiment, transport, énergie, consommation responsable, finance verte...). La transition énergétique (selon un modèle repensé) est un levier puissant pour lutter contre le dérèglement climatique et s'y adapter.

## **Quels seront les impacts climatiques dans le département ?**

Le Département va subir des conséquences liées aux évolutions climatiques qui vont s'amplifiant. Les risques naturels liés à l'eau tels que les inondations causées par les crues et débordements des cours d'eau, l'érosion hydrique des sols par les coulées d'eaux boueuses et la submersion des surfaces par les remontées de nappes, sont les risques que l'on peut qualifier de « majeurs » sur le territoire alsacien.



A cette liste il convient de rajouter les phénomènes liés à la circulation atmosphérique (tempêtes et vents violents) et les phénomènes météorologiques tels que la grêle, la foudre etc. Tous ces phénomènes sont amenés à s'amplifier suite au changement climatique, plaçant notre département en toute première ligne, puisque 60 % de la population haut-rhinoise se trouvent dans des zones à risques protégées par 1 000 ouvrages hydrauliques et 200 km de digues.

Les épisodes de canicules seront également de plus en plus fréquents selon différentes hypothèses scientifiques. Les conséquences sont multiples selon une étude la Direction régionale de l'environnement, de l'agriculture et du logement (DREAL) pour le territoire alsacien :

- un risque sanitaire dans les zones urbaines avec les pics de la pollution par l'ozone,
- les sécheresses font que le sapin et le hêtre apparaissent comme les essences les plus vulnérables au changement des conditions hydriques en Alsace,
- une augmentation des précipitations hivernales sur les sols agricoles aggravant le risque de type « coulée de boue »,
- la baisse du débit estival du Rhin rendant la navigation délicate en aval de l'Alsace,
- les débits moyens et étiage des cours d'eau en diminution l'été,
- les conséquences sur la viticulture.

Partant de ces hypothèses, il s'agit d'affronter les enjeux en les identifiant et d'alimenter la réflexion départementale à l'instar du programme de recherche *action Clim'Ability*, sur une caractérisation précise de l'Alsace et du Rhin Supérieur du point de vue des risques climatiques. Ses objectifs s'inscrivent dans les impératifs nationaux et européens à l'aulne des Accord de Paris. Les services du Département suivent les évolutions et évaluent les nouveaux risques et vulnérabilités liés au climat : inondation, coulées de boue, digues, barrages, biodiversité).

Les services doivent trouver des réponses prospectives à de nouveaux besoins et des perspectives établies sur la base de leurs connaissances de terrain et des outils.

La lutte contre les dérèglements climatiques liés aux activités humaines commence au niveau local car le climat du territoire et ses conséquences en matière économique, de santé publique, d'habitat, de mobilité sont visibles au quotidien. Les collectivités territoriales, les intercommunalités, les territoires de projets prennent des décisions dans des domaines tels que les déplacements, l'agriculture, l'énergie, le développement économique et l'habitat. Celles-ci ont une influence significative sur les émissions de gaz à effet de serre des territoires. Le Département, acteur des proximités, apporte sa part au travers de ses politiques et actions afin de prendre en compte les exigences réglementaires et la prise de conscience de l'opinion.

## 1.1 La transition énergétique : un enjeu écologique et économique majeur

Le dernier rapport du GIEC confirme cette évidence en rappelant que 50 à 70 % des mesures d'atténuation et d'adaptation ont vocation à être « mises en œuvre à l'échelon infranational » et ce indépendamment du niveau de compétence dévolu et décentralisé aux collectivités locales.

### 1.1.1 L'intégration du développement durable et de la transition énergétique dans les orientations et documents stratégiques de 2019

- Une stratégie renforcée autour de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim « Processus d'avenir de Fessenheim »

Le département du Haut-Rhin connaît une notoriété nouvelle et particulière en raison de la fermeture annoncée de la centrale nucléaire de Fessenheim qui impacte le territoire et par la même la réflexion stratégique. 2020 marquera un tournant dans l'histoire industrielle du secteur et de toute une région et permet ainsi une mobilisation des acteurs.

Un *Plan de transition énergétique haut-rhinois* a d'ailleurs été proposé et présenté à l'Etat au début de l'année 2018, dont certaines propositions ont été travaillées dans le cadre de groupes de travail pour aboutir à la signature, le 1<sup>er</sup> février 2019 à VOGELSHEIM, du Projet de territoire « notre ambition commune pour le territoire de Fessenheim ». Les différents axes constituent une trame à suivre allant au-delà du territoire de Fessenheim. Les services de l'Etat et des différentes collectivités ont continué en 2019 à travailler sur ce projet.

Le chiffre : La feuille de route énergétique de la France à savoir la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit la fermeture de 14 réacteurs nucléaires sur 58 d'ici 2035.

Le territoire de Fessenheim bénéficie d'une position privilégiée au cœur du triangle binational Colmar-Fribourg-Mulhouse. Il s'inscrit dans un département au fort dynamisme industriel. L'avenir du territoire de Fessenheim est indissociable du Rhin : voie de transport internationale, lieu de production d'énergie renouvelable, écosystème remarquable, identité des paysages du Rhin supérieur, ressource en eau, autant d'atouts naturels, de richesses exceptionnelles à valoriser tout en les ménageant.

Le fonctionnement de la centrale de Fessenheim (CNPE) depuis 40 ans a joué un rôle important dans l'économie et la vie du territoire. L'annonce de la fermeture du CNPE a conduit à une remise en question profonde du modèle économique, environnemental et social sur lequel le développement du territoire s'est appuyé ces dernières décennies. Le développement d'activités tournées vers l'industrie du futur, l'innovation, les énergies, le tourisme, la culture et l'agriculture, constitue une réelle opportunité pour le Haut-Rhin.

Les réflexions collectives ont permis d'acter une ambition commune : devenir un territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone, une économie reposant sur des filières d'excellence et d'innovation, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, et permettant d'assurer entre autres la réussite de la nécessaire mutation économique des communes les plus concernées par la fermeture du CNPE. Quelques axes prioritaires :

Aménagement d'une zone d'activité franco-allemande : cette zone serait construite le long du Canal d'Alsace, près de Fessenheim, avec un accès direct sur l'autoroute allemande qui se prolongerait vers la zone industrielle de Bremgarten et son aéroport d'affaire, les deux zones jumelles seraient distantes de 6 km et formeraient un complexe global de 400 ha.

- Liaison A5 – A35 : pour faciliter le transport de marchandises et personnes entre les axes routiers et vers le port.
- Liaison Colmar-Breisach-Freiburg : Décidée dans le cadre du projet de territoire de reconversion, la ligne Colmar-Freiburg fait partie des dossiers qui ont été portés dans les négociations avec l'Etat par le Département. Une participation à hauteur de 1,1 millions d'euros à la modernisation de la ligne de fret Colmar/Neuf-Brisach marque le premier jalon du processus car c'est un effort significatif qui va permettre de sécuriser la desserte en marchandises du port de Colmar/Neuf-Brisach, contribuant ainsi à l'attractivité de tout un territoire et à une mobilité durable. En

effet, les travaux prévus pour cette première phase de fret seront réalisés en toute compatibilité et en préfiguration de cette ligne prévue à l'horizon 2026/2027.

Une étude récente atteste le grand potentiel de sa réouverture, qui comblerait une lacune importante en termes d'infrastructure ferroviaire dans cette région frontalière, tout en apportant une plus-value considérable pour les citoyens et pour les entreprises de la région selon un mode de transport public durable (train).

Elle est aussi, du fait de la reconstruction du pont sur le Rhin, un symbole fort de l'amitié franco-allemande. Rappelons que ce projet est inscrit en priorité dans le Traité d'Aix-la-Chapelle signé en janvier par le Président Emmanuel MACRON et la Chancelière Angela MERKEL.

Focus : En octobre 2018 le Département a pris l'initiative d'ouvrir le dialogue avec les citoyens pour réussir l'après-Fessenheim. L'opération « ça turbine dans le Haut-Rhin ; 5 jours pour parler d'énergie » a connu un vrai succès. L'édition 2019 a pour thématique « les pionniers de la transition » et se déroule en deux temps. Le 14 et 15 septembre une rencontre de jeunes allemands et français aura lieu à Breisach pour faire travailler ensemble managers et acteurs du secteur de l'énergie avec 20 jeunes apprentis ou étudiants afin de réfléchir à l'organisation de la première Local COP transfrontalière.

- *La Collectivité européenne d'Alsace*

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont trouvé le 11 juillet 2019 un accord sur la création et les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace. Moins d'une année après la remise du rapport du Préfet Marx, la Commission Mixte Paritaire composée de sept Sénateurs et de sept Députés a élaboré un texte commun suite à la large adoption de celui-ci à l'Assemblée Nationale.

Avec cette ultime étape parlementaire, cette future collectivité passe du stade de projet à celui d'une réalité inscrite dans le marbre qui prendra corps d'ici le 1er janvier 2021, date de sa création officielle.

En 2019 un grand travail a été fait pour une harmonisation des politiques et des pratiques existantes ainsi que sur l'intégration des nouvelles compétences octroyées par la loi. A souligner particulièrement en matière d'un développement durable des politiques :

- en matière d'attractivité, la délégation des politiques d'insertion par les activités de proximité,
- en matière de bilinguisme, des missions conjointes de promotion des langues et cultures rhénanes notamment auprès de la jeunesse,
- en matière de mobilité avec les routes et autoroutes nationales non concédées et la mise en place du mécanisme de régulation du trafic de transit poids lourds,
- en matière de coopération transfrontalière et de tourisme avec un rôle de chef de file et de coordination de l'Alsace sur son territoire.

- *La Stratégie OR, pour un développement durable des relations transfrontalières*

Le département s'inscrit au cœur d'un carrefour des transitions et des influences rhénanes. Les différentes politiques en faveur de la coopération transfrontalière et du bilinguisme seront développées et approfondies dans le cadre de la « stratégie OR – Oberrhein / Rhin supérieur », présentée début 2019 aux partenaires des deux Départements alsaciens. Cette stratégie, qui doit constituer le socle du « schéma alsacien de coopération transfrontalière », dont la future Collectivité européenne d'Alsace aura la responsabilité, vise à :

- renforcer le rôle de l'Alsace en tant que bassin de vie, de région culturelle, de zone d'emplois, en matière de formation et de services au sein du Rhin supérieur,
- promouvoir l'attractivité et l'aménagement durable de l'espace transfrontalier,

- faire de la coopération transfrontalière un véritable outil de développement au travers du bilinguisme.

Pour atteindre ces ambitions, une stratégie en 5 objectifs a été développée qui intègre la mobilité durable, l'épanouissement des personnes par le multilinguisme, favoriser l'insertion mais aussi l'objectif d'accompagner la transition énergétique par l'innovation.

L'année 2019 a été consacrée à l'enrichissement de la stratégie ainsi qu'à la mise en œuvre des premières fiches et projets à réaliser.

Les élus ont approuvé en 2019 les deux conventions de partenariat entre le Conseil départemental du Haut-Rhin et le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald (signature lundi 20 mai à Fribourg entre les deux Collectivités dans le cadre de la Stratégie OR - Oberrhein/Rhin supérieur). Ils permettront de concrétiser les échanges entre fonctionnaires sur des domaines de compétences communs comme l'environnement, les routes, la solidarité, les rencontres et manifestations transfrontalières.

Un axe particulier de la stratégie est la transition énergétique (objectif 4). Dans ce cadre a été lancée l'idée d'une Local COP transfrontalière afin de donner élan partagé, cohérence et visibilité aux enjeux climatiques et à leurs solutions.

- La transition énergétique

Focus : ça turbine dans le Haut-Rhin

Le contexte : urgence climat, dossier Post-Fessenheim, préoccupation de premier rang des habitants de la région frontalière, la jeunesse a un rôle à tenir. Le Département organise la 2eme édition de « Ça Turbine dans le Haut-Rhin » sur le thème central des « pionniers de la transition ».

1 le Chalet des talents. La volonté de valoriser les compétences, les talents et les idées du territoire en matière de transition énergétique a fait émerger au sein du Conseil départemental, le projet d'un week-end d'ateliers et d'échanges entre les acteurs de l'énergie et 20 jeunes français et allemands. Cette rencontre d'un nouveau genre a pour objectif d'imaginer des possibilités concrètes d'engagement des jeunes pour leur territoire sur un mode nouveau. 10 jeunes français et allemands, étudiants et apprentis aux parcours variés, qui souhaitent s'investir pour le développement durable et la transition énergétique ont travaillé durant deux journées.

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes à s'engager dans la transition énergétique et établir un dialogue au-delà des frontières sur le sujet de la transition énergétique
- Imaginer comment inciter les jeunes à agir pour leur territoire au travers de la première local COP Trinationale.
- Expliquer le rôle de l'entreprise dans les transitions énergétiques et écologiques.

Intervenants : Managers d'entreprises, chercheurs, sociologue et jeunes engagés pour le climat.

2. Du 30 septembre au 4 octobre 2019 a eu lieu la deuxième édition de « Ça turbine dans le Haut-Rhin » avec pour thématique « les pionniers de la transition » organisée par le Conseil départemental du Haut-Rhin.

5 jours éclectiques d'ateliers, de rencontres, de conférences et de visites pour incarner une dynamique territoriale autour de l'énergie, la mobilité, les nouveaux modes de vie, l'écologie industrielle, les circuits courts, les savoirs, les paysages de demain, la rénovation énergétique, etc.

## Programme de la semaine « ça turbine »

Lundi 30 septembre 2019 - Colloque « B'HAUT-RHIN, patrimoine et paysage en r'évolution » et ateliers de lecture du paysage

Ecomusée d'Alsace, Ungersheim – Partenariat « Les journées de l'architecture »

Energies renouvelables, nouvelles mobilités, mobilisations autour du patrimoine, la transition énergétique, écologique et sociale transforment nos paysages et notre patrimoine.

Comment anticiper et préparer ces évolutions ?

Ouvert au public sur inscription

Mardi 1er octobre 2019 – Circuit franco-allemand « Voir et imaginer l'avenir énergétique dans le Rhin supérieur »

Journée en bus de visites commentées en Allemagne : Ecoquartiers, affichage ou réalité ?

Nos villes et villages doivent répondre aux enjeux du 21ème siècle et aux attentes des habitants. Crise climatique, transition énergétique, lutte contre les pollutions, les déchets et pour une meilleure gestion de l'eau, quelles pistes suivre ?

Déjeuner-conférence – Partenariat TRION Climate

Mercredi 2 octobre 2019 - Université circulaire « O'RHINLAB : nouveaux métiers, modes de vie et savoirs »

Journée marathon de conférences

Installation d'une tiny house

Conseil départemental du Haut-Rhin, Colmar

Ouvert au public

Jeudi 3 octobre 2019 - « Ça innove ! Energie, philanthropie, économie circulaire et écologie industrielle : le pouvoir de transformation »

Conférences, ateliers, présentation des projets aux « projets angels », table-ronde

Motoco, site DMC Mulhouse – Partenariat M2A

Ouvert au public

Vendredi 4 octobre 2019 - Les aventuriers de la transition

Réservé aux élèves du collège de Volgelsheim

Renseignements : [caturbinedansle68@haut-rhin.fr](mailto:caturbinedansle68@haut-rhin.fr)

Site Internet : <https://www.haut-rhin.fr/turbine68>

### 1.1.2 Maîtrise de l'énergie

Dans ce contexte, la maîtrise de l'énergie constitue un enjeu majeur pour les pouvoirs publics, sous un angle à la fois environnemental et économique : elle renvoie à la problématique du climat et de l'alourdissement de la facture énergétique, qui pèse à la fois sur l'économie globale et sur les budgets des ménages.

Le chiffre : au niveau national, les chiffres sont sans appel. La France n'est pas sur la trajectoire qu'elle s'est fixée en matière de maîtrise de l'énergie : consommation d'énergie en hausse de 0,4% depuis 2012, 30% de rénovations énergétiques de logements mal isolés en moins par rapport à l'objectif annuel, nombre de foyers en situation de précarité énergétique en augmentation de 0,4% en 2017... Pourtant, des collectivités se sont mobilisées pour répondre au défi de sobriété énergétique, dont l'enjeu est également financier puisque les dépenses d'énergie représentent 5% de leur budget de fonctionnement.

Le Conseil départemental recherche des économies d'énergie à réaliser dans des bâtiments départementaux et réalise des études de potentiel d'énergies renouvelables. Cela permet aujourd'hui à notre collectivité de récolter les premiers fruits de son implication active dans la production locale d'énergie renouvelable (EnR) en encaissant des recettes provenant de

panneaux photovoltaïques installés sur des toitures et des sept turbines installées (dont six produisent de l'électricité) sur le canal du Rhône au Rhin déclassé ; une régie autonome d'électricité a été mise en place à cette fin. De même, les études déjà menées sur la sobriété énergétique de nos bâtiments a permis de stabiliser nos coûts malgré une hausse constante du prix de l'énergie.

Le chiffre : Le Haut-Rhin compte 50 200 logements sociaux. Un tiers du parc social énergivore a déjà été rénové. D'après l'AREAL il reste actuellement 10 000 logements sociaux énergivores à rénover.

L'année 2018 a été une année de transition pour les bailleurs sociaux du fait des mesures impactantes de la loi de finances 2018 : baisse des fonds propres, hausse de la TVA, annonce de vente en bloc, etc., ont provoqué un ralentissement de la dynamique.

De plus, le prix des rénovations est élevé (50 000 € par logement en 2017 au lieu de 35 000 € en moyenne sur la période 2014 – 2016) qui s'explique par une réglementation amiante contraignante et un parc vieillissant.

Lutter contre les « passoires » énergétiques demeure un enjeu capital sous un angle à la fois environnemental et économique.

La *déclaration d'intention pour le projet de territoire de Fessenheim* a acté l'ambition commune de l'ensemble des partenaires de faire du territoire un modèle de transition énergétique à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone. L'axe 3 du projet de territoire comporte une fiche action portant sur la rénovation énergétique du parc des logements privés.

L'initiative a été portée par l'ANAH pour mettre en place un dispositif expérimental et innovant qui consiste à augmenter le nombre de rénovations énergétiques dans les logements du parc privé des ménages modestes en forte précarité avec une mobilisation des filières économiques de la rénovation pour accélérer la transition énergétique du territoire de Fessenheim mais également s'inscrire dans la stratégie nationale bas-carbone.

Le Conseil d'Administration de l'ANAH a voté fin décembre 2018 une enveloppe de 200 K€ pour financer intégralement les études de préfiguration d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Transition Énergétique (OPAH TE) expérimentale territorialisée.



Cette OPAH-TE expérimentale doit lier les enjeux d'une opération programmée de l'habitat au développement de la filière de construction et de réhabilitation en s'appuyant sur des techniques innovantes. Elle devra encadrer les modalités techniques de l'amélioration de l'habitat en prenant en compte à la fois le tissu professionnel et les caractéristiques architecturales et urbaines locales. Il s'agit notamment de générer le développement d'emplois en lien avec l'excellence énergétique créant potentiellement un réseau et un pôle de compétitivité.

Cette OPAH-TE a été rebaptisée lors de la délibération du Conseil d'Administration de l'ANAH du 26 juin 2019 en *PIG - Transition écologique pour le Conseil départemental du Haut-Rhin*. Le bureau d'études en charge de l'étude pré-opérationnelle devrait être recruté avant fin 2019.

ZOOM : Il est opportun de rappeler que le Département a mis en place un site internet Ecoprime 68 (<http://cee.planetes68.fr>) pour faciliter les démarches et aider à bénéficier de primes d'économies d'énergie, en donnant l'information sur la marche à suivre ainsi qu'un comparateur en ligne des offres faites par les différents partenaires. Cette simulation gratuite, indépendante et sans engagement, permet d'évaluer les primes d'économies d'énergie (dispositif de Certificats d'Économies d'Énergie -CEE-).

Les fiches suivantes énumèrent certaines actions susceptibles d'avoir un impact sur le territoire. Avec un habitat moins énergivore, l'objectif est d'obtenir une baisse des émissions de gaz à effet de serre, responsables d'un réchauffement climatique aux conséquences alarmantes.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
<b>Soutien à l'amélioration thermique</b>				
Réhabilitation thermique du parc social Action 2.2.1	Nombre de logements sociaux restant à réhabiliter thermiquement dans le Haut-Rhin - 10 000 logements - A travers ses fonds propres, le CD68 est l'un des contributeurs, ainsi que Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), la Région Grand Est et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).	Remédier à la précarité résultant de logements énergivores. Elaborer un dispositif de financement simple et efficient pour : - simplifier la démarche pour les bailleurs et le contrôle de l'atteinte des objectifs - promouvoir le gain énergétique le plus efficient sans fixer de seuil contraignant pour respecter les équilibres économiques des opérations - garantir les prêts contractés par les bailleurs sociaux.	36 % du parc HLM dans le Haut-Rhin a été réhabilité ces derniers 10 ans.  En 2018, 671 logements sociaux ont été réhabilités énergétiquement.  En 2019, le Département a augmenté son enveloppe annuelle pour la réhabilitation des logements sociaux dans le cadre de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, de 600 000 € à 1 000 000 €.	☺
<b>Soutien à l'amélioration thermique</b>				
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires occupants Action 2.2.2	21,8 % des ménages du Département du Haut-Rhin (hors M2A) soit plus de 44 270 ménages sont en situation de vulnérabilité face aux dépenses énergétiques liées au logement. Certains ont un niveau de revenus faible ou très faible et subissent de plein fouet l'augmentation des prix de l'énergie sans pouvoir financer l'amélioration thermique de leur logement.	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	- Lors de la séance publique en date du 21 juin 2019, le Département a doublé le montant des aides en faveur des propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH réalisant des travaux d'économie d'énergie selon les montants suivants :  • 1 000 € pour les propriétaires occupants modestes et très modestes, • 1 500 € pour les propriétaires bailleurs  - Nombre de dossiers (logements) engagés au 31/12/2018 : 165  - Nombre de dossiers (logements) payés au 31/12/2018 : 154  - Gain énergétique moyen estimé à l'engagement à 34,8 % par logement (DPE avant et après travaux).  Le Département a également créé un fonds d'aides exceptionnelles doté de 10 000 € /an à destination des ménages en situation de vulnérabilité énergétique qui ont un projet de travaux mais qui n'arrivent pas à boucler leur plan de financement.	☺

<p>Programme « Habiter Mieux » : propriétaires bailleurs privés</p> <p>Action 2.2.3</p>	<p>La mobilisation du parc privé à des fins sociales contribue à enrichir l'offre locative et la mixité sociale. On note une augmentation de logements vacants et plusieurs EPCI souhaitent mettre en place un programme incitatif pour la remise sur le marché de ces logements.</p> <p>L'objectif est aussi de lutter contre les logements indignes ou dégradés et de permettre à des ménages aux ressources modestes d'intégrer des logements à faible consommation énergétique.</p>	<p>Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore</p>	<p>- Nombre de logements engagés au 31/12/18 : 14</p> <p>- Nombre de logements payés au 31/12/18 : 5.</p> <p>- Gain énergétique moyen estimé à l'engagement à 67 % par logement (DPE avant et après travaux).</p>	
<p>Soutien à la production neuve très sociale en BBC</p> <p>Action 2.2.4</p>	<p>Lors d'acquisitions d'immeubles existants, les bailleurs tendent à un niveau BBC après travaux. Les ménages intégrant ces logements seraient donc plus à l'abri d'une situation de précarité énergétique. Cependant, les niveaux de loyers sont différents selon le parc et ses règles de financement. Les ménages les plus modestes se trouvent souvent exclus des opérations très performantes sur le plan énergétique.</p>	<p>Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore.</p>	<p>Avec la fin de la délégation des aides à la pierre applicable au 31/12/17, le Département est compétent uniquement sur les décisions d'agrément réalisées avant le 31/12/2017. Pour les nouveaux dossiers 2018, 19 c'est l'Etat qui gère les aides à la pierre et attribue les subventions.</p>	

• La Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) dans le patrimoine bâti

La MDE dans les bâtiments passe par l'adoption d'un standard de performance énergétique élevé, de type BBC, pour les constructions neuves et les grosses rénovations, mais aussi par des mesures d'améliorations ponctuelles de l'isolation de l'enveloppe des bâtiments et/ou de la performance des équipements techniques, dont le cumul permet des économies d'énergie substantielles. Ainsi, ce sont environ 93 GWh de travaux ou projets de travaux qui ont été inscrits sur ce site pour des réalisations s'échelonnant jusqu'à fin 2018. Cette action a notamment permis de faire découvrir ce dispositif financier à de nombreuses collectivités, et à les inciter à poursuivre leurs actions de rénovation :

- Le diagnostic énergétique de 32 collèges, de 27 sites de l'administration départementale (essentiellement des bâtiments hébergeant les services sociaux) et de 9 centres routiers ont mis en lumière des pistes d'amélioration pour la poursuite des travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine départemental.
- Lancement du Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges, dont la qualité énergétique a été retenu parmi les axes prioritaires. La mise en œuvre de ce plan est planifiée de 2018 à 2028.



Ainsi ont été lancés récemment et se poursuivent des travaux d'optimisation énergétiques des bâtiments du Conseil Départemental du Haut-Rhin :

- intégrés aux restructuration globales des collèges de GUEBWILLER, de SAINT-AMARIN, de WINTZENHEIM – travaux en cours –, restructuration du collège Kennedy à Mulhouse – équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée ;
- lancement d'études de faisabilité des rénovations globales des collèges Trois pays à Hégenheim et Saint-Exupéry à Mulhouse, avec volet énergétique renforcé dans le cadre de l'attribution de subventions au titre du DSIL par l'Etat ;
- améliorations des équipements de chauffage ; collège Victor Hugo à COLMAR - raccordement au chauffage urbain et suppression du gaz, collège de Ferrette – rénovation chaufferie avec passage du fuel au gaz, Collège Joliot Curie de Wittenheim – rénovation chaufferie, Collège Pagnol à Wittenheim – reprise régulation, CMS de Guebwiller – rénovation chaufferie avec passage du fuel au gaz.

Pour rappel, la nouvelle médiathèque d'ALTKIRCH, inaugurée en juin 2016, répond au standard de la Réglementation Thermique BBC garantissant ainsi une efficacité énergétique du bâtiment.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
<b>Performance énergétique des bâtiments départementaux</b>				
Rénovation des immeubles départementaux Action 1.5.1	Les bâtiments occupés par les services départementaux ont été érigés à toutes les périodes. Ils comptent aussi bien des sites « historiques » que des collèges de type « industriel » ou quelques sites récents aux normes énergétiques les plus actuelles.  Ils renferment divers gisements d'économie d'énergie à exploiter.	Optimiser les consommations de fluides et émissions de GES en agissant sur les caractéristiques des immeubles et de leurs équipements de chauffage et de climatisation.  Dégager une priorisation des réhabilitations à mener appuyée sur des temps de retour sur investissement intéressants.  Généraliser le suivi énergétique permanent de chaque bâtiment.	Mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges.  Démarche commune avec le CD67 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des fluides.	☹
Gestion énergétique des collèges Action 1.5.2	Les GES produits par les collèges comme leurs consommations énergétiques représentent près de 80 % de ceux de l'ensemble de la collectivité départementale, autres bâtiments et transports compris.  Ces installations comme leur pilotage sont de plus en plus complexes. 18 collèges en télégestion.	Optimisation du suivi des prestataires de maintenance des installations de chauffage froid et électrique.  Anticipation de la disparition des tarifs réglementés par la mise en place d'achats groupés pour l'approvisionnement en énergie.  Suivi énergétique.	En cours : Groupe de travail « maintenance des collèges », dont un des axes sera l'optimisation de l'entretien des installations de chauffage-ventilation-sanitaire, avec pour objectif de produire des économies d'énergie.  Démarche commune avec le CD67 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des fluides.	☹
<b>Production d'énergie en régie et sur propriétés départementales</b>				
Microcentrales hydroélectriques sur les canaux et barrages	Le Canal du Rhône au Rhin déclassé et les barrages départementaux présentent un potentiel de	Produire de l'hydroélectricité en régie à partir d'ouvrages départementaux existants	En 2017, 2 nouvelles microcentrales sont entrées en production et 2 de plus en 2018 en mars	☺

Action 4.1	production d'hydroélectricité à valoriser.  Construction de 3 turbines en 2015.	et non exploités aujourd'hui à cette fin.	et en octobre . Une micro turbine est à l'étude pour Kruth Wildenstein.	
Installations photovoltaïques sur des bâtiments départementaux Action 4.2	Moins de 4 % des 38 450 m <sup>2</sup> de toits départementaux sont équipés de panneaux photovoltaïques, soit 1 500 m <sup>2</sup> , ce qui correspond à une puissance estimée à 6 MW et à une production électrique de 6 GWh/an (recette potentielle de 700 000 €/an).  6 bâtiments équipés, soit 1 498m <sup>2</sup> de panneaux.	Produire de l'énergie électrique solaire en régie	L'étude du potentiel d'équipement photovoltaïque de certains collèges devrait être relancée dans le cadre des efforts en matière de transition énergétique.	☺
Régie simple d'électricité Action 4.3	Obligation réglementaire de créer un budget annexe pour pouvoir vendre l'énergie produite en régie (panneaux photovoltaïque, turbines hydroélectriques, pompage turbinage...).	Permettre la vente à EDF de l'électricité produite en régie	Régie créée en 2014 sous forme de SPIC  Investissement global de 799.471 € pour une production de 1 628.436 kw/h ;	☺
Fermes solaires sur des propriétés départementales Action 4.4	La collectivité dispose de surfaces (friches industrielles et toitures de bâtiments), qui peuvent convenir à l'installation de fermes solaires sur environ 25 ha.	Proposer de telles surfaces à des investisseurs pour l'installation de panneaux photovoltaïques	Appel à projet photovoltaïque dans le cadre de la reconversion de la piste aérienne désaffectée de MUNCHHOUSE, propriété du CD68- attente du résultat de la CRE  Soutien pro-actif au projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'Ecomusée-travaux achevés	☺

### 1.1.3 Développer les énergies renouvelables

La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, avec ses 1 800 MW de puissance aura un impact énergétique et économique très important en Alsace. En effet, 50 % de l'énergie consommée en Alsace sert à alimenter l'industrie. C'est ainsi que les entreprises électro-sensibles et fortement consommatrices d'énergie se sont implantées à proximité de ce centre de production. La fermeture de la centrale devra donc s'accompagner d'un plan de diversification énergétique et de production locale de base de puissance significative et ce afin d'éviter qu'en sus de l'impact des 2 000 emplois perdus suite à la fermeture de la centrale ne s'ajoute la fermeture d'usines qui ne disposeraient plus d'énergie électrique de qualité suffisante dans le Haut-Rhin.

D'autre part, le Département a des projets d'installation photovoltaïque sur les terrains dont il est propriétaire comme sur l'ancienne piste militaire de MUNCHHOUSE. Un appel d'offre, attendu de la part de l'Etat, dédié au photovoltaïque, limité au territoire haut-rhinois a été lancé en 2019, dans le cadre de la redynamisation Post Fessenheim pour 200 MW au sol et 100 MW en toitures. Pour mémoire, le Département du Haut-Rhin est le département ayant la meilleure exposition solaire au nord de la Loire grâce aux effets de foehn qui permettent à un grand territoire en plaine d'avoir une faible pluviométrie et une faible couverture nuageuse.

- Production d'énergie en régie

Lors de son assemblée plénière du 4 décembre 2014, le Département du Haut-Rhin a décidé de créer une régie départementale de production électrique, relevant des règles propres aux services publics industriels et commerciaux (SPIC), sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière ; elle regroupe la production d'électricité issue de l'installation de turbines sur le canal du Rhône au Rhin déclassé et celle issue des panneaux photovoltaïques installés sur les toitures de 4 collèges : Fessenheim, Saint-Louis, Illzach et Ribeauvillé.

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- valoriser le patrimoine départemental via la production rentable d'énergie ;
- promouvoir la production alternative d'énergie, dans une vision de développement durable ; la viabilité du modèle économique étant un des arguments prouvant la valeur de ce choix.

La production d'électricité hydraulique fait l'objet d'un programme d'investissement s'étalant de 2014 à 2020. La production photovoltaïque, à ce jour, résulte uniquement des panneaux situés sur les 4 collèges mentionnés ci-dessus

6 turbines produisent aujourd'hui, une 7ème est en cours d'installation et produira à partir de mois d'Aout 2019. La production moyenne des 6 turbines est de 1 600 603 kw/h.

La production moyenne des 4 sites photovoltaïques s'élève à 64 041 kw/h

Le chiffre :

Un appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation Énergie) dédié au photovoltaïque, limité au territoire haut-rhinois, lancé début 2019 dans le cadre de la redynamisation Post FESSENHEIM pour 200 MW au sol et 100 MW en toitures a été préparé en amont afin de mobiliser les acteurs et lister les terrains et projets.

Voici les actions concernant le développement de diverses sources d'énergies renouvelables dans le Haut-Rhin :

Action Planètes68	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
<b>Développement des EnR dans les territoires</b>				
Etude du potentiel géothermique du sud Haut-Rhin Action 5.1	La géothermie présente un potentiel. C'est pourquoi une étude du sous-sol est incontournable pour réduire l'aléa géologique et le risque financier des projets.  Le potentiel est estimé à 100 MW produisant 840 GWh par an. La température cible étant de 110 °, elle engendre la problématique de montée en chaleur et nécessite des études complémentaires.	Contribuer à l'émergence de projets concrets en produisant une étude pré-opérationnelle adaptée  1) Réalisation d'une étude opérationnelle visant à faciliter la réalisation de projets géothermiques  2) Recherche d'opérateur  3) Définition d'un périmètre d'étude sismique (Chalampé, Mulhouse, Thann, Cernay, Kunheim)	En 2015, Electricité de Strasbourg et Engie, ont déposé un permis d'explorer les ressources géothermiques auprès des services de l'Etat sur le secteur de l'étude du CD68. Cette action se décline actuellement dans une phase plus opérationnelle et une réflexion est en cours dans le cadre du dossier Post Fessenheim.  Une étude sismique sera lancée sur quatre secteurs précis couvrant 200 km <sup>2</sup> pour repérer le réseau de failles à 3 000 mètres de profondeur.	☺
Emergence de parcs éoliens Action 5.2	Le Haut-Rhin dispose d'un potentiel éolien exploitable, même si celui-ci est moins favorable que dans d'autres régions françaises. Du fait	Lever les hypothèques induites par l'absence de données avifaunistiques dans la trouée de Belfort.	Finalisation du cahier des charges d'une étude radar sur le secteur de la Trouée de Belfort.	☺

	de l'absence de données précises sur les migrations de l'avifaune, la trouée de Belfort est transitoirement exclue en attendant la réalisation d'une étude complémentaire.	Puis accompagner les porteurs de projets de parcs éoliens selon 2 axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne gouvernance pour meilleure acceptabilité</li> <li>• Exigence accrue en matière de biodiversité au-delà des règlements</li> </ul>	Cahier des charges d'une étude radar finalisé, Une consultation des entreprises pourrait être lancée fin 2019	
<b>Action Planètes68</b>	<b>Constat</b>	<b>Finalité</b>	<b>Bilan 2019</b>	<b>Etat</b>
<b>Développement des EnR dans les territoires</b>				
Valorisation des déchets ligneux départementaux Action 5.3	L'entretien du patrimoine arboré départemental (arbres d'alignement, massifs forestiers...) nécessite des opérations de taille et d'abattage qui produisent des déchets ligneux non négligeables en matière de valorisation énergétique.	Valoriser les déchets ligneux Contribuer à la filière bois-énergie	Pratique en cours depuis 2009 pour les arbres le long des RD mais données non collectables.	😊
Soutien à la mise en place de cultures biomasse Action 5.4	La biomasse de cultures comme le miscanthus étant valorisable, elle constitue une ressource en énergie intéressante, sur des parcelles où aucune autre exploitation agricole n'est envisageable (périmètres de captage).	Contribuer à la mise en place de telles cultures pour préserver les ressources en eau ou lutter contre les coulées de boue, tout en offrant une ressource en énergie intéressante.	Action mise en place depuis 2007. 90 ha actuellement implantés en Alsace par 57 producteurs, dont 35 ha dans le Haut-Rhin. Stagnation des surfaces depuis 2012 (pas de nouveau projet, prix des céréales élevé)	👋
Stockage de biomasse ligneuse Action 5.5	Toute plantation d'arbres constitue de facto une augmentation de la biomasse ligneuse, donc une contribution au stockage du carbone atmosphérique par photosynthèse.	Maintenir un paysage arboré et diversifié dans le Haut-Rhin. Contribuer au stockage du carbone.	En 2018-2019 : quelques renouvellements d'arbres d'alignement en bords de routes : RD 39, 78 tilleuls ; RD 83, 3 érables ; Nouvelles plantations : carrefour RD 417 entrée de Colmar : 9 arbres et 840 arbustes 435 arbres et 1983 arbustes plantés dans le cadre des GERPLAN 2000 plants et boutures d'arbres le long des rivières 465 arbres fruitiers pour l'opération Ste Catherine	😊
Soutien à la méthanisation Action 5.6	Pour exploiter l'ensemble du potentiel (bio-déchets, résidus agricoles, boues de STEP...) sur le plan énergétique, la collectivité souhaite faire émerger de nouveaux projets de grands méthaniseurs, chacun d'une puissance installée de 10 MW et produisant 100 GWh/an.	Favoriser les implantations dans le département pour traiter les déchets et ainsi augmenter la puissance installée de 20MW (en capacité de fournir 200 GWh d'énergie par an). La collecte sélective des bio-déchets est en place sur le secteur du SM4 depuis 2010 et s'est étendue au nord et à l'est du Département (Colmar Agglomération, anciennes CC Essor du Rhin et CC d'Illfurth, CC Sundgau par exemple).	Un projet d'une capacité annuelle de 23.000 tonnes dans le secteur d'Issenheim porté par la CC de la Région de Guebwiller est bien avancé. L'étude du Syndicat Mixte du secteur 4 porte sur la modernisation du centre de compostage en unité de méthanisation d'une capacité annuelle de 20 000 t est finalisé. Le SM4 a lancé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. 7 projets agricoles totalisant 80 000 t d'intrants agricoles sont à l'étude. Un travail global de suivi sur la méthanisation est réalisé dans le cadre du Post Fessenheim	😊

## 1.2 Préserver la biodiversité, protéger le milieu et les ressources

La vie sur la planète aujourd'hui se construit à crédit. Chaque année « le jour de dépassement » acte la date où l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la nature pouvait renouveler en un an. En 2018, c'était le 1<sup>er</sup> août. En 2019, le 29 juillet. Les rapports sur la biodiversité sont alarmants.

Les interactions entre biosphère et société doivent trouver un équilibre durable.

Mots clés : protection de la diversité génétique - préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages - lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols) - gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées - gestion rationnelle des ressources naturelles - approche multifonctionnelle des territoires ruraux

Si l'urgence à agir en matière de biodiversité n'est plus à démontrer, l'engagement collectif et la mise en œuvre d'actions efficaces à grande échelle sont encore insuffisants.

Les Départements sont des acteurs forts et reconnus de la protection de la biodiversité depuis plus de 40 ans.

La loi du 18 juillet 1985 et suivantes relatives aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) leur ont donné une compétence pleine et entière, adaptée à chaque département, qui s'avère efficace pour préserver gérer et valoriser les milieux naturels et les paysages. Les Départements disposent d'un levier d'action précieux alliant un outil foncier (le droit de préemption), un outil financier (la part départementale de la Taxe d'aménagement affectée aux ENS), un outil de concertation (comités de sites annuels) et un outil contractuel (les conventions de gestion) avec les collectivités locales volontaires.

Le chiffre : A ce jour, les Départements ont constitué une trame d'espaces non réglementaires mais gérés et protégés sur la quasi-totalité du territoire national : 372 000 ha préservés, dont 190 000 ha acquis par les Départements, représentant 4 300 sites<sup>1</sup>. Ils agissent, fédèrent et conseillent par leur expertise les acteurs locaux, au quotidien et dans la proximité, dans une stratégie locale ambitieuse. (source ADF)

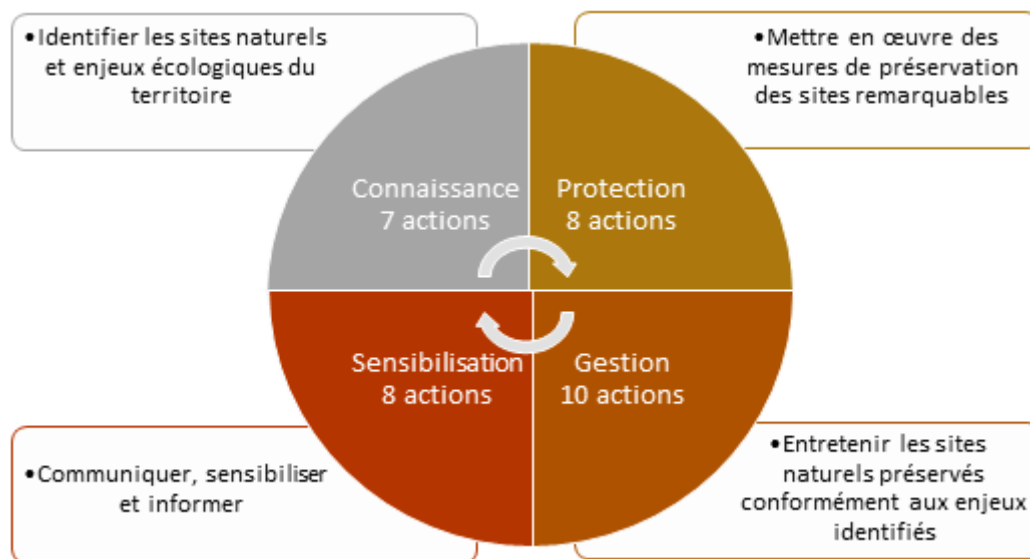
Les débats de l'Association des Départements de France qui se sont tenus lors des 9<sup>èmes</sup> Assises nationales de la biodiversité à Massy les 19 et 20 juin 2019 ont montré la nécessité impérieuse d'intensifier les actions en faveur du vivant, face à une crise sans précédent pour l'Homme. Les Départements, en tant que propriétaires, gestionnaires, conseils et financeurs, sont des acteurs incontournables de la révolution écologique qui doit s'opérer.

Le Département du Haut-Rhin a réfléchi à une nouvelle approche de la biodiversité en proposant une stratégie en 2019.

- *Focus « stratégie ENS et Biodiversité »*

La politique, dite des ENS, est mise en place dans le Haut-Rhin depuis 1982 et a intégré les premières acquisitions de sites naturels datant de 1962 (Lac des Perches et Lacs du Neuweiher) et 1966 (forêt du Schrankenfels à SOULTZBACH). Depuis, la politique environnementale du Département a évolué et s'est vue complétée de nouveaux outils notamment : Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN), politique d'éducation à l'environnement et de soutien aux associations environnementales, opération Sainte-Catherine, etc... ainsi que par la mise en place d'une taxe départementale affectée, la taxe d'aménagement (ex TDENS).

Les actions mises en œuvre jusqu'à présent ont été classifiées en 4 thèmes qui sont détaillés ci-dessous :



Pour chaque action identifiée, une fiche descriptive a été rédigée présentant, entre autres, les objectifs, les partenaires et acteurs, les moyens (budget et ETP) ainsi qu'une évaluation synthétique.

Ce bilan alimentera en 2020 les discussions pour la définition et validation d'une nouvelle stratégie pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la Biodiversité.

### 1.2.1 Une politique de maîtrise foncière au service de la biodiversité

Le Département s'est engagé de façon volontariste, depuis le début des années 1960, dans une politique active de protection des milieux naturels, notamment par le biais de la maîtrise foncière. En s'appuyant par la suite sur les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives aux ENS, le Département a poursuivi ses acquisitions de terrains présentant un fort enjeu patrimonial ; ainsi la Collectivité est aujourd'hui propriétaire de plus de 1 502 ha dont notamment 677 ha de tourbières, canaux, lacs et zones humides et 757 ha de forêts dont une partie est en cours de classement « Réserve biologique mixte » (réserve biologique dirigée + réserve biologique intégrale).

Au travers de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS), le Département a acquis 1 502 ha de milieux naturels (certification « FSC » (Forest Stewardship Council) pour 668 ha de forêts jusqu'en novembre 2016 et « Plan European Forest Conservation » (PEFC) ; le Département a adhéré au réseau PROSYLVA (promotion d'une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature). Les études et la rédaction du dossier pour le classement de 330 ha en Réserve Biologique Mixte (Réserve Biologique Intégrale et dirigée) des massifs forestiers du Seewand et de la Haute-Bers de la forêt départementale de la Doller, réalisées par l'ONF et l'ADAUHR pour la partie socio-économique, ont été finalisées.

La quasi-totalité des terrains (hors forêts) bénéficie d'un plan de gestion permettant de mettre en œuvre des pratiques compatibles avec les objectifs écologiques assignés, soit par le Conservatoire des Sites Alsaciens, soit en régie (pourcentage ...). Des inventaires et des relevés scientifiques sont effectués régulièrement afin d'assurer un suivi fin de l'évolution de ces milieux remarquables ; en 2018, l'actualisation des plans de gestion a été lancée sur les sites de BISEL et AMMERSCHWIHR. Des travaux d'amélioration d'accès au site et d'information au public ont également été réalisés en 2018 au See d'URBES, à proximité de la maison de la nature du vieux canal à HIRTZLFELDEN et dans la forêt de DURMENACH. La poursuite de la valorisation des sites « Nature » propriétés du Département s'est poursuivie en 2019 sur le site de BISEL.

La poursuite en 2019 de la rédaction de la Stratégie Départementale des Espaces Naturels Sensibles initiée en 2016 permettra, pour les années à venir, de fixer les priorités d'intervention mais également de renforcer la valorisation autour des ENS du Département. Pour 2019, des zones de préemption ENS pourraient voir le jour sur KEMBS et SENTHEIM notamment.

Par ailleurs, la collectivité s'est engagée depuis 2012 dans la révision de l'inventaire des zones humides remarquables départementales (AERU, 1996), étendu aux zones humides ordinaires. L'objectif est d'intégrer ces milieux naturels dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les documents d'urbanisme, afin de les prendre en compte dans les projets d'aménagement du territoire. Environ 14 000 ha de zones humides ont été inventoriés jusqu'à présent, dont environ la moitié a été cartographiée précisément sur le terrain via des relevés floristiques. Les bassins versants déjà inventoriés sont ceux de la Doller, de la Lauch, de la Fecht, de la Weiss, de la Thur, de la Liepvrette et de l'Ill partie amont.

Ces résultats sont en cours de validation dans les vallées de la Doller et de la Lauch dont les enquêtes publiques des SAGEs ont eu lieu pendant l'été 2019. Les bassins versants de la Liepvrette et de la Thur partie aval et de l'Ill partie amont font l'objet d'une prospection à pied sur 6 000 ha de zones humides potentielles. A terme tout le département sera inventorié.

<p>Le chiffre : Les résultats des prospections 2019 sont les suivants : 26 communes inventoriées, 2 000 hectares prospectés, plus de 6 000 données faune et flore récoltées et plus de 1 000 zones humides cartographiées. Un stagiaire a appuyé l'agent en charge de l'inventaire des zones humides dans les prospections de terrain. L'objectif principal était la prospection des milieux ouverts et des boisements par l'étude de la flore entre avril et septembre 2019, dans le bassin versant de l'Ill partie amont.</p>
---

### 1.2.2 Les actions en faveur de la faune menacée

Le Département accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace ; ainsi une aide financière est apportée entre autres pour la sauvegarde du Grand Hamster (élevage), du Grand Tétrás (travaux sylvicoles pro-Tétrás, communication), de la Cistude d'Europe et des batraciens avec un dispositif de protection le long des RD qui comporte 20 km d'installation temporaire sur 24 sites, ainsi que 4 dispositifs permanents. Cette dernière action permet de sauver de l'écrasement entre 40 000 et 60 000 animaux chaque année.

Grâce à la prise en compte depuis 20 ans des besoins du Castor dans les aménagements de rivières, les plantations le long des cours d'eau et en zones humides, cette espèce qui avait disparu du Haut-Rhin est de nouveau largement présente sur tous nos cours d'eau et l'espèce, bien que classée « vulnérable » par l'UICN, est aujourd'hui stabilisée en Alsace. Enfin le partenariat avec l'association Saumon-Rhin et les efforts d'alevinage (300.000 alevins/an) portent leurs fruits et les saumons adultes remontants sont désormais dans les cours d'eau haut-rhinois.

### 1.2.3 Le patrimoine arboré

Le chiffre : le Département gère 17 500 arbres le long des routes départementales et 5 000 dans les collèges et autres propriétés départementales, ainsi que 800 km de ripisylve et 790 ha de forêts.

En 2019 : 90 arbustes et 840 arbres plantés en bords des RD.

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir et valoriser le patrimoine arboré haut-rhinois :

Pour la gestion des arbres le long des routes : celle-ci est basée sur un inventaire dans un Système d'Information Géographique (SIG) et sur un plan quinquennal (le prochain couvrira la période 2017-2021 organisant des programmes de surveillance sanitaire des arbres (1 000 arbres contrôlés chaque année en interne), de travaux d'entretien (pour un montant total de 100 000 € TTC/an), et de renouvellement (abattage et replantation). Une veille continue associe les agences routières territoriales et les agents départementaux spécialistes en patrimoine arboré pour assurer une réactivité optimale par rapport aux urgences (bris suite à des coups de vent, dépérissement subit d'arbres, ...).

Pour la gestion des arbres dans les collèges et autres propriétés départementales : chaque établissement ou site arboré est suivi régulièrement (contrôle sanitaire d'environ 1 000 arbres par an) permettant de programmer les travaux d'entretien. Une veille continue est également assurée en réseau, associant les gestionnaires des établissements, les agents départementaux chargés de la maintenance et ceux spécialisés en patrimoine arboré, pour traiter tous les cas urgents et veiller à la sécurité des usagers.

Concernant les arbres qui bordent les rives des cours d'eau (ripisylve) du Haut Rhin, le Département a mis en place un inventaire complet des cours d'eaux dont il assure la gestion en lien avec les Rivières de Haute-Alsace. Cet inventaire a été réalisé de 2009 à 2017 et est restitué sous la forme d'une base de données géographique consultable sur le site [www.infogeo68.fr](http://www.infogeo68.fr) ; il sert d'état initial pour les plans de gestion des ripisylves mis en œuvre par les syndicats de rivières. L'Agence de l'Eau qui cofinance cet inventaire départemental soutient également la rédaction des plans de gestion élaborés par les Rivières de Haute-Alsace.

- De nombreuses actions locales sont soutenues par le Département pour la conservation et la plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges (depuis 20 ans 47 vergers créés notamment dans le cadre des GERPLAN ; Il a également distribué gratuitement aux Haut-Rhinois 46 905 fruitiers hautes tiges et 12 500 arbustes dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine depuis 2001.
- La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour valoriser le patrimoine naturel haut-rhinois : les guides « Arbres remarquables du Haut-Rhin » et « plantes invasives », la Plaquette « savoir et faire pour les Haies », les affiches « Haie Champêtre » et « Plaidoyer pour le Lierre », les circuits pédestres et cyclistes autour de certains arbres remarquables dans le vignoble et le Sundgau, lesquels seront prochainement complétés par un circuit en montagne (massif du Rossberg). Le guide des arbres remarquables a été réédité en 2011 (en tout 3 300 exemplaires vendus).

Action	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
<b>Préserver les ressources naturelles</b>				
Préserver et restaurer les sites naturels Action 3.1.2		Maintenir, restaurer et, si possible, étendre les sites naturels pour garantir un bon fonctionnement des écosystèmes.	Mise en place d'une réglementation spécifique aux ENS propriétés du Département	😊



			Renaturation de 31 zones humides dans le cadre Gerplan en partenariat avec l'association BUFO et l'Agence de l'Eu Rhin Meuse	
Soutien aux mesures agro-environnementales et climatiques Action 3.1.3	Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont des contrats volontaires de 5 ans combinant pratiques agricoles et respect des milieux.	Objectifs : en montagne, maintien des espaces ouverts et des richesses agro-écologiques- Hors montagne : maintien et création de prairies - préservation et développement des effectifs de racine bovine vosgienne dans le Haut-Rhin	Portage par le département d'un nouveau PAEC « territoires » en 2019 Bilan estimé des engagements MAEC 12.000 ha maintenus ouverts et diversifiés en montagne + 1.700 ha de prairies conservées ou créées hors montagne+ 1000 vaches femelles de race vosgienne engagées	😊
Ilots de sénescence dans les forêts départementales Action 3.1.4	Dans ce cadre, la forêt assure un rôle primordial en captant une partie du carbone atmosphérique.	Les forêts âgées, (notamment sénescentes avec présence importante de bois mort), stockent plus de carbone que les forêts jeunes.	Dossiers à l'étude (Pulversheim, Haute-Bers)	😊

#### 1.2.4 Préserver la ressource en eau

Le département est alimenté en eau potable par 745 captages ou forages répartis sur tout le territoire de manière satisfaisante aujourd'hui. Mais la ressource en eau de proximité va se raréfier avec le changement climatique.

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a publié en mai une mise à jour de son état des lieux du niveau des nappes phréatiques en France. La situation au 1er mai 2019 est très délicate dans le sud de l'Alsace, où la nappe phréatique a désormais un niveau très bas. Elle est également tendue en région lyonnaise, en Franche-Comté et dans une partie du Centre, où les nappes ont toujours un niveau jugé bas. A Colmar, les relevés les plus bas ont été enregistrés pour un mois d'avril Le BRGM indique que ces niveaux bas voire très bas traduisent une recharge 2018-2019 peu abondante, du fait des précipitations faibles et parfois tardives durant l'automne et l'hiver. Dans le Haut-Rhin, ils sont partout inférieurs aux moyennes de saison.

Dans ces contextes tendus, il va devenir indispensable, d'une part de préserver la qualité de la ressource, d'optimiser les réseaux et d'autre part, de développer les interconnexions de ces réseaux pour densifier le maillage de sécurisation.

Le chiffre : dans le cadre de l'exploitation des 10 barrages départementaux situés dans le massif vosgien, le Département est propriétaire de 131 ha de plans d'eau et une capacité globale de stockage de 16 M de m<sup>3</sup> d'eau, sur les cours d'eau de la Doller, la Lauch, la Fecht, la Thur et sur les affluents de l'Ill.

Le Département s'investit fortement pour l'aménagement des cours d'eau et des zones humides sur le patrimoine même du Département, comme le canal du Rhône au Rhin déclassé, mais aussi en appui aux syndicats mixtes de rivières et leur fédération « Rivières de Haute-Alsace » dont le Département est membre et finance deux tiers du coût de fonctionnement.

Le chiffre : Rivières de Haute-Alsace gère 720 km des principaux cours d'eau du Haut-Rhin et accompagne toutes les collectivités techniquement et financièrement. Chaque année, le Département consacre environ 2,5 M€ à cette politique qui répond à tous les critères du développement durable.

Deux tiers de la population du Haut-Rhin vivent dans des zones protégées par 200 km de digues et environ 50 petits barrages.

Les aides techniques et financières apportées en matière d'assainissement, ont pour objectif l'amélioration des rendements des ouvrages d'épuration, mais aussi de la performance globale de l'ensemble du système d'assainissement. Le Département aura affecté plus de 1,7 M€ dans ce domaine en 2018 et il finance également les Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) et à l'Assainissement Non Collectif (SATANC) qui apportent leurs conseils pour la gestion des unités d'épuration collectives et les contrôles ou programmes de réhabilitation des installations individuelles d'assainissement.

En matière d'eau potable, l'implication du Service d'Assistance Technique en Eau Potable (SATEP) dans le montage des dossiers de périmètres de protection des captages a conduit à atteindre un taux de couverture d'environ 97 % des captages : 723 ouvrages sont protégés et 22 ouvrages restent à protéger ou régulariser (sur 745 captages au total).


Le SATEP assiste aussi les Collectivités confrontées à des problèmes d'ordre quantitatif ou qualitatif pour améliorer leur alimentation en eau potable (rédaction de projets de marchés d'études ou de maîtrise d'œuvre). Il établit et met à jour les listes des Collectivités sujettes à risque de pénurie d'eau et recense les actions correctives engagées ou prévues.

Le SATEP a aussi rédigé un cahier des charges pour la numérisation des plans des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Une application métier spécifique, dénommée Arcopole, a été développée et mise en service. Elle permet d'intégrer les données numérisées.

En matière d'alimentation en eau potable, les données concernant 74 communes ont été intégrées à cette application Arcopole au 01/07/2019. En matière d'assainissement, les données concernant 70 communes ont été intégrées à la même date.

Le chiffre : 97% des captages d'alimentation en eau potable bénéficient de périmètres de protection finalisés. Cette protection est en cours de régularisation pour 3% d'entre eux.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
<b>Préserver les ressources naturelles</b>				
Préserver la ressource en eau potable Action 3.1.1		Alimenter en eau potable de proximité tous les Haut-Rhinois à un coût maîtrisé tout en minimisant les risques de rupture du service	98,8% des captages sont protégés mais 3 % d'entre eux sont en cours de régularisation  2 études de sécurisation réalisées et 6 en cours  6 études concernant l'amélioration de la qualité de l'eau réalisées et 12 en cours  Démarche « Zéro phyto » appliquée à l'ensemble des sites du CD68, lancement de « carrés pour la	😊

			biodiversité » dans les collèges Action de formation et communication en cours Limitation de l'usage du sel de déneigement. Limitation de l'usage du sel de déneigement.	
Gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau Action 3.2.2	La nappe phréatique alsacienne représente une ressource en eau, sa bonne qualité est un enjeu capital. Les autres ressources disponibles sont plus superficielles et moins abondantes, alors qu'elles représentent parfois un atout pour certaines industries agroalimentaires ou chimiques de par leur faible minéralité. La tension sur certaines ressources est importante et risque de s'accroître, si rien n'est fait pour réduire les prélèvements et mieux partager l'eau disponible.	Promouvoir une gestion raisonnée et partagée des ressources en eau superficielles pour pérenniser l'alimentation en eau des populations. Mise en place de stratégies de gestion de la ressource en eau intégrant les changements climatiques et une vision partagée de tous les acteurs dans le cadre des SAGE	La phase finale de consultation des projets de SAGE de la Lauch et de la Doller est lancée pour une validation fin 2018, déclaration d'intention à l'automne puis enquête publique en hiver 2018/2019 avant soumission des projets de SAGE à l'approbation préfectorale début 2019.	

### 1.3 Cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations pour un territoire partagé

La solidarité fait partie des objectifs réglementaires et de l'ADN de la collectivité.

A travers sa Politique de Développement Territorial, le Département du Haut-Rhin souhaite répondre aux enjeux du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), thématique éligible au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires, en soutenant les projets présentés par ses partenaires (maisons de santé, structures d'inclusion sociale, maison de services aux publics...).

Au titre de 2019, 7 projets portant sur des problématiques d'inclusion sociale, d'équipements en services publics et de santé ont été retenus représentant 1 023 000 € de subventions potentielles.

#### 1.3.1 La famille, l'insertion et le logement

L'année écoulée a été marquée par des enjeux forts. Les politiques Famille, Insertion et Logement, en interaction, constituent un enjeu majeur pour le Département, appelant un plan d'action stratégique, une amélioration continue du pilotage et des réponses innovantes. L'accompagnement des familles dans toutes leurs composantes reste une mission prioritaire nécessitant un partenariat nourri et construit, de la cohérence et de la proximité territoriale avec les usagers.

Dans un contexte de massification de la précarité, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion devient un enjeu quotidien pour les travailleurs sociaux du Département, les incitant à élaborer des réponses coordonnées avec tous les acteurs locaux pour démultiplier leurs capacités d'intervention et répondre ainsi au mieux aux besoins des usagers.

Tenant compte de son impact prépondérant avec un reste à charge conséquent (représentant 52 % des 88 M€ d'allocations versées aux allocataires du RSA en 2018), la collectivité s'est engagée à activer un ensemble de 5 leviers :

- La politique du « juste droit » (plateformes, suivi du parcours et contrôles),
- L'accompagnement social ou professionnel des bénéficiaires du rSa renforcé par des actions innovantes (parrainage, remobilisation par le sport,...),
- Les contrats aidés dans le secteur marchand et non-marchand, outils d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi,
- Le dispositif rSa & bénévolat qui met l'accent sur le pouvoir d'agir citoyen et place le bénéficiaire du RSA dans un cercle vertueux, comme porte vers le changement et le retour à l'emploi,
- Le développement des circuits-courts en proximité, pour rapprocher l'offre des employeurs locaux des bénéficiaires du rSa, notamment sur les secteurs en tension (agriculture, hôtellerie-restauration, bâtiment, services à la personne, etc.), avec des actions emblématiques comme *rSa & vendanges*.

- Développer la complémentarité

Face à la prégnance des difficultés sociales à MULHOUSE, le Conseil départemental et la Ville ont décidé de collaborer plus étroitement au travers d'un projet de Développement Social Intégré (DSI). Ce nouvel espace de travail permet depuis 2010 de renforcer la cohérence et la complémentarité des interventions des deux collectivités en matière de Solidarité de proximité.

A titre d'illustration, pour apporter une réponse coordonnée à la précarité, une organisation dédiée est en place depuis 2013 pour l'Action Sociale de Proximité. Bénéfice pour l'utilisateur : rapidité de traitement des demandes d'aide (côté Ville), facilité d'accès à l'accompagnement social (côté CD68), équité de traitement pour tous les mulhousiens.

Par souci de cohérence et de pragmatisme, les actions développées relèvent depuis 2018 d'une programmation triennale établie par les élus référents municipaux et départementaux. Les projets 2019 visent en particulier à renforcer les synergies au moyen, d'une part, d'outils communs actualisés pour les professionnels et d'autre part, d'un élargissement du DSI au public Senior.

### 1.3.2 Une action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité

- La mise en œuvre d'une action sociale de proximité

Le Conseil départemental mène une action sociale de proximité volontariste, contribuant à la cohésion sociale sur le territoire départemental en venant en aide aux populations les plus fragiles. Cette action se traduit par l'accueil, l'écoute et l'orientation de toute personne ou famille ayant besoin de conseil, soutien et/ou rencontrant des difficultés d'ordre médico-social. Les Espaces solidarité interviennent dans les domaines de la protection de l'enfance, l'insertion et la lutte contre les exclusions, la protection maternelle et infantile et la promotion de la santé ainsi que la protection des majeurs vulnérables. En fonction des besoins de la personne ou de la famille, des accompagnements et suivis médico-sociaux peuvent être proposés.

La proximité, priorité du Département, a ainsi été renforcée. Les missions des Territoires de Solidarité ont par exemple été élargies par le transfert des mesures de protection administrative en protection de l'enfance de l'aide sociale à l'enfance dans un souci de plus grande réactivité aux problématiques éducatives rencontrées par les jeunes et leur famille, et d'élargir le spectre des réponses qui peuvent leur être apportées.

En 2019, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, le Conseil départemental du Haut-Rhin a souhaité conventionner avec l'Etat autour de 3 priorités, dont l'action sociale de proximité avec pour objectif de « refonder et revaloriser le travail social au service des familles ». Deux actions seront notamment valorisées en réponse aux enjeux forts de ce domaine :

- La première, portant « un renforcement de maillage territorial » vise la présence d'un premier accueil social de proximité à moins de 30 minutes de transports en tout point du territoire départemental pour la population. La situation dans le Haut-Rhin est déjà particulièrement favorable du fait du maillage existant des Espaces solidarité et Espaces solidarité Senior, preuve de l'engagement de la collectivité en faveur de la territorialisation et de la proximité.
- La seconde action pose pour objectif la mise en œuvre des référents de parcours tels que définis par les Etats généraux du travail social. Cet objectif rejoint l'un des chantiers entamés lors de la réorganisation de la Solidarité visant à permettre un suivi et une coordination des parcours d'usagers dans les situations les plus complexes où interviennent notamment plusieurs acteurs du fait de la multiplicité des problématiques rencontrées.

Des moyens et une organisation spécifiques sont dédiés à la réalisation de cette mission, compétence obligatoire des Conseils départementaux :

- 6 Territoires de Solidarité, services territorialisés organisés en 34 Espaces Solidarité accessibles à toute personne jusqu'à sa retraite ; 2 Services Territorialisés rSa Nord et Sud ;
- des métiers différents et complémentaires : secrétaire médico-sociale, agent d'accueil, assistant de service social, éducateur parentalité, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, sage-femme, psychologue, médecin... ;
- un service solidarité sénior composé de 64 professionnels (cadres, assistants, travailleurs sociaux tous confondus) répartis dans 12 sites centraux, au plus près des territoires. Il est dédié aux personnes retraitées pour l'accès à leurs droits et la gestion des risques spécifiques à ce public comme la dépendance, l'accessibilité et/ou l'adaptation du logement mais aussi d'autres thématiques telle la précarité. Un médecin territorial et 3 médecins gériatres intervenant en appui dans le dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile apportent leur expertise à cette organisation médico-sociale.
- cinq dispositifs MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie) couvrent l'ensemble du département : ce dispositif, fort de 32 agents dont 5 pilotes et 19 gestionnaires de cas (chiffres octobre 2017), associe, dans une logique d'intégration des services, tous les acteurs locaux dans l'accompagnement de personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs aidants pour apporter des réponses adaptées à celles se trouvant en situation particulièrement complexe.
- L'animation sociale des territoires

L'animation des territoires constitue l'autre mission principale de la Direction des Territoires de la Solidarité, contribuant à l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires.

Les Territoires de Solidarité s'investissent dans le Développement Social, démarche globale d'intervention sur un territoire, mobilisant les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants. Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global et des actions partagées et coordonnées à destination des personnes. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants et du territoire, voire de transformation et de promotion sociale. Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité. Ce travail s'effectue en fonction des ressources et spécificités de chacun des territoires.

- Projets pour l'Insertion

A ce jour, plus de 2/3 des actions sont en cours de réalisation ou déjà réalisées. L'une des principales difficultés de cette mise en œuvre consiste en la mobilisation des acteurs du territoire dans cette phase opérationnelle. C'est progressivement que ce partenariat de projet se construit et il demande du temps. D'ores et déjà, nous pouvons souligner que la dynamique partenariale locale s'en retrouve renforcée.

### 1.3.3 Les personnes âgées : pour un parcours sans rupture, choisi et accompagné

Permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile le plus longtemps possible, accompagner celles en perte d'autonomie et soutenir les aidants restent des enjeux forts pour l'avenir sous l'effet conjugué des projections démographiques, de l'augmentation de l'espérance de vie notamment de celle des hommes et des progrès de la médecine. Dans ce contexte, le Département mène une réflexion constante pour répondre aux besoins évolutifs de ce public et proposer une offre de service adaptée à ces enjeux.

- Le Service Social Gérontologique a ainsi rencontré 5 900 parfois avec leur famille et réalisé 3 510 évaluations sociales dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui compte 6 848 bénéficiaires.
- Les MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) agissent sur plusieurs champs ; d'une part, celui du domicile par l'accompagnement; d'autre part, les MAIA améliorent la coordination et l'intégration des professionnels sur le terrain en développant SICODOM, outil de coordination accessible à tous les intervenants auprès d'une personne âgée vivant à domicile.  
De nouvelles modalités d'accueil et d'orientation des usagers sont actuellement mises en œuvre pour harmoniser durablement les réponses données par les multiples structures sollicitées par les usagers dont il convient, au préalable, d'identifier les besoins : c'est le principe du guichet intégré.

A l'instar des années précédentes, les MAIA organisent à la rentrée 2018 à l'attention du grand public et particulièrement des aidants naturels, des conférences-débats sur leurs 5 territoires. Ces manifestations sont destinées à mieux faire comprendre la maladie d'ALZHEIMER et les maladies apparentées ainsi qu'à apporter un soutien aux aidants en les informant et en leur permettant de rencontrer, in situ, les acteurs locaux du maintien à domicile.

- L'action sociale du Département en faveur des personnes âgées et les apports de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement
  - La mise en œuvre des mesures de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, dite loi « ASV », loi ambitieuse ayant pour objectif de mobiliser l'ensemble des politiques publiques sur la thématique du vieillissement s'est poursuivie en 2018. Sont notamment ciblés les actions de prévention pour les personnes âgées vivant à domicile afin de préserver le « capital autonomie » de chacun ainsi que le soutien aux aidants dont le rôle dans l'accompagnement des personnes devenues dépendantes, est décisif dans notre contexte démographique et sociétal. Ces mesures améliorent les conditions de vie à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.
  - Aussi en 2018, la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie réunissant les acteurs locaux du champ de la prévention, a-t-elle adopté un nouveau programme tenant compte des territoires prioritaires repérés : 232 actions ayant pour thématiques activité physique, nutrition, mémoire, épanouissement personnel, sécurité routière et découverte du numérique sont mises en œuvre cette année en faveur du « Bien Vieillir » des seniors du département.

- Les résidents de 25 Résidences Autonomie - dont deux nouvelles structures ouvertes en 2018 - ne sont pas en reste puisque le versement d'un forfait autonomie a été reconduit en 2018. Les modalités d'exercice de la mission de prévention confiée aux Résidences Autonomie font l'objet de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens signés pour une durée de 4 ans avec le Département.

En terme de développement durable, le Conseil départemental favorise la mise en place d'un circuit de recyclage et de distribution d'aides techniques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au titre d'une action de prévention portée par le Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques (CICAT). Le Département contribue au financement de cette opération via la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

- *Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) : un outil de démocratie locale qui ajoute l'expérience des usagers à l'expertise des professionnels*

Le CDCA réunissant dans une même instance les représentants des personnes âgées et des personnes handicapées, a été installé en octobre 2017 et investit ses missions depuis 2018. Il est consulté sur les politiques de l'autonomie mises en œuvre dans le département (par exemple dans le cadre du Projet Régional de Santé élaboré par l'ARS ou encore celui du Schéma départemental de l'Autonomie). Par ailleurs, le CDCA porte un regard critique dans d'autres domaines comme l'urbanisme, le logement, le transport... Il assure ainsi une veille sur l'évolution des politiques transversales issues de la loi ASV et n'hésite pas à alerter les élus sur les freins susceptibles de ralentir l'inclusion sociale des plus fragiles.

#### 1.3.4 Les personnes en situation de handicap

Le Département contribue au groupement d'intérêt public (GIP) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La MDPH (13 ans d'existence) a notamment pour missions de favoriser l'intégration scolaire des enfants et celle, sociale et professionnelle, des adultes selon les grands enjeux de la loi « Handicap » de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Faciliter les parcours de vie, soutenir des projets individuels, optimiser l'offre en établissements et diversifier les solutions d'accueil restent des objectifs prioritaires.

En 2018, 2 421 personnes ont bénéficié de la Prestation de Compensation du Handicap, 2 258 personnes ont bénéficié de l'aide sociale en établissement, 848 de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) et 340 personnes ont été aidées pour l'entretien du cadre de vie et les tâches quotidiennes et 50 au titre de l'aide au repas.

La MDPH dont l'accueil constitue une mission centrale, a reçu 19 024 personnes dans ses deux points d'accueil de Colmar et Mulhouse.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a rendu 52 686 décisions concernant 19 500 personnes sachant que le nombre moyen de demandes – en légère augmentation – est de 2,7 par personne en 2018.

Dans le champ du handicap, l'un des enjeux majeurs est d'accompagner la transformation de l'offre. La demande des personnes s'oriente de plus en plus vers les services, des offres plus souples, mieux articuler entre elles, combinant hébergement et services et favorisant la vie la plus autonome possible.

Les établissements vont être amenés à évoluer et à adapter leurs offres. Le Département souhaite accompagner cette évolution vers « l'établissement de demain ». Avec les progrès du soutien à domicile, le profil des résidents en établissement se modifie (cas plus lourds et complexes), mais qui pour autant aspirent à rester acteurs de leur vie. Plusieurs voies se

dessinent notamment autour des idées de plateformes ressources et de lieux de vie ouverts sur le territoire et à la citoyenneté.

Les principales orientations retenues dans le **Schéma de l'Autonomie** sont les suivantes :

- Faire évoluer les Foyers d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieillissantes vers plus de médicalisation. Même si l'avancée en âge des résidents ne peut se résumer à un besoin en personnel soignant, le Département est ouvert et souhaite être associé, aux côtés de l'ARS, à la poursuite de la médicalisation de places de foyers dans le parc existant ;
- Porter une attention particulière à l'autisme dans les établissements pour adultes. Faute de diagnostic, la connaissance des adultes autistes en établissement est très parcellaire ;
- Mieux accompagner la déficience sensorielle ;
- Travailler le passage de l'enfance à l'âge adulte ;
- Encourager la diversification de l'offre de logements et accompagner les nouvelles formes d'habitat et d'offre de service, notamment les projets d'habitat inclusif.

### 1.3.5 Protéger l'enfance et préparer l'autonomie

Le Département a adopté son nouveau Schéma départemental de protection de l'enfance pour la période 2019-2023. Il s'articule autour de 4 axes : renforcer la prévention, mieux coordonner les différents intervenants pour faciliter le parcours des enfants placés, adapter davantage l'offre des services à la complexité grandissante des situations et des profils des jeunes, en particulier les adolescents, renforcer davantage encore les synergies autour de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) pour consolider le pilotage de la protection de l'enfance.

Le Département poursuit ainsi sa dynamique en faveur d'une mise en protection la plus adaptée possible aux problématiques rencontrées par les enfants et leur famille, tout en respectant la place et la responsabilité de chacun. Le développement des mesures de placement à domicile illustre par exemple ce souci d'adapter l'offre aux besoins et de travailler avec les familles.

L'année 2019 est également marquée par la signature avec l'Etat de la convention relative à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette convention permet notamment de valoriser les actions visant à faciliter la préparation à l'autonomie des jeunes et ainsi éviter toute « rupture sèche » de l'aide sociale à l'enfance.



## PARTIE 2 : BILAN DES DYNAMIQUES, DE LEUR ACCOMPAGNEMENT EN ACTIONS VERS UN MODELE DURABLE

Le bilan des actions conduites au titre du transport, des modes de production, de l'accompagnement des territoires, des agents départementaux et des citoyens témoigne du souci de la collectivité d'accompagner les logiques durables contre les émissions de gaz à effet de serre.

Un changement « systémique » vers une société bas carbone « devra passer par la mise en mouvement de tous.

*Le Département doit accompagner et rendre cohérent le changement en assurant son rôle de collectivité de solidarité humaine et territoriale.*

Le Département est la "brique de base" du développement durable. Il s'est également saisi de manière volontariste de plusieurs thématiques afin d'y intégrer le développement durable : mobilités • jeunesse • culture • logement • développement de circuits courts • soutien aux projets d'aménagement et routes • relations transfrontalières • santé • aides aux communes • tourisme • accès au sport et le développement de la vie associative.

Des visions renouvelées au travers le CEA du découpage territorial, des évènements comme la fermeture de la centrale de Fessenheim, les mutations actuelles, ressenties sur les plans social, économique, politique et culturel, interrogent les décideurs locaux et les habitants qui vivent ainsi cette temporalité de transition et qu'il s'agit de les accompagner.

Aujourd'hui, au vu des enjeux de la crise économique, énergétique et écologique, il importe de mieux faire connaître et partager les choix originaux et efficaces mis en œuvre dans le Haut-Rhin dans de nombreux domaines, et ceci souvent de longue date. La transition écologique, énergétique, sociale et économique implique, en effet, un nouveau regard de la société.

Le Département du Haut-Rhin partage l'approche qu'une intervention à l'échelle territoriale augmente les chances d'être plus efficace qu'au niveau global parce que les responsabilités sont plus faciles à établir, les actions souvent multi-partenariales plus commodes à organiser au niveau local, les interdépendances entre acteurs étant plus aisées à prendre en compte.

La nécessité de trouver des solutions à des problèmes concrets incite au décloisonnement des logiques institutionnelles. L'articulation à trouver entre les trois dimensions constitutives du "développement durable" – le social, l'écologique et l'économique – se trouve au niveau local car c'est à cette échelle que les contradictions apparaissent avec le plus de force.

*« Si vous avez l'impression d'être trop petit pour pouvoir changer quelque chose, essayez donc de dormir avec un moustique et vous verrez lequel des deux empêche l'autre de dormir. »*

*Le Dalai Lama*

## 2.1 Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le Département du Haut-Rhin soutient depuis les années 2000 toutes formes d'opérations favorisant les relations directes entre producteurs et consommateurs.

Cet appui concerne d'abord les agriculteurs afin qu'ils puissent développer individuellement ou collectivement la transformation et la commercialisation de leurs produits. A ce titre, le Département cofinance des projets de construction d'ateliers de transformation, de réalisation de magasins de producteurs, d'acquisition de distributeurs automatiques de produits agricoles locaux, d'investissements nécessaires à la tenue de marchés paysans, AMAP, etc.

Parallèlement, des actions de promotion des filières courtes auprès du grand public et des agents de la collectivité ont été déployées : accompagnement des communautés de communes, des communes et des agriculteurs dans la réalisation de plaquettes recensant les producteurs en vente directe, dans la promotion des marchés paysans, AMAP, magasins collectifs, dans l'organisation d'animations spécifiques autour des circuits-courts et de la consommation responsable ; rédaction régulière d'articles dans le Haut-Rhin Magazine, journal départemental adressé à tous les Haut-Rhinois.

Par ailleurs, afin de développer la consommation des produits issus de l'agriculture locale au niveau individuel, le site « Maferme68 », réalisé en 2013 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, présente à l'échelle du département les produits agricoles et les producteurs locaux sous démarche qualité pratiquant la vente directe. Il est également possible de faire une recherche se focalisant sur les produits bio. Une mise à jour est faite en 2019.

Concernant les agents départementaux : articles dans Passerelle ; dégustation de produits locaux (pommes, miel) ; thématiques développés par les Lundi du Développement Durable, livraison sur leur lieu de travail de fruits et légumes bios locaux, de fromages de chèvre bios locaux et de viande provenant du Sundgau et de Thur/Doller.

Focus : une politique volontariste de développement de l'approvisionnement local des restaurations des collèges facilitera l'atteinte des objectifs énoncés dans le texte de loi Egalim visant à introduire dans la restauration collective "50 % de produits sous signes de qualité ou locaux en 2022, dont un minimum de 20 % de produits bio".

- Au niveau de la restauration scolaire

Le Département œuvre pour une restauration scolaire basée sur la proximité et la qualité. Depuis 2010, le Département encourage les équipes de cuisine des collèges à s'approvisionner en produits locaux et développe des animations spécifiques pour les accompagner dans cet objectif.

En 2018/2019, 78 % des 13 000 collégiens ont bénéficié de l'animation « Je mange bio et local, c'est génial ». En 2019 lors de la Semaine des Alternatives aux pesticides, les collèges ont été invités à proposer au moins un aliment bio par repas du 18 au 22 mars 2019. De plus les cuisiniers des restaurants scolaires ont été conviés le 20 mars 2019 et en mai à une formation autour des produits issus de l'agriculture biologique locale.

De plus, 5 collèges volontaires à l'utilisation de plus de produits bios locaux dans leur restauration scolaire sont accompagnés par l'OPABA.

Afin de faciliter l'approvisionnement local des collèges, le Département participe également au développement du site « ApproAlsace », créé par la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Elle est ouverte à la restauration collective publique et commerciale ([www.approalsace.fr](http://www.approalsace.fr)).

Depuis 2010, l'effort de la collectivité s'est porté sur les collèges. Plusieurs opérations concernant l'approvisionnement local de leur restauration scolaire sont lancées, comme :

- l'approvisionnement en viande directement auprès de l'abattoir départemental ;
- l'opération « Je mange bio et local, c'est génial ! » début 2015 sur tout le territoire haut-rhinois ; l'objectif est d'amener les collèges à élaborer le plus souvent possible des menus à base de produits locaux et donc à mettre en relation cuisiniers et producteurs, tout en y associant les collectivités locales ;
- poursuite des animations en faveur de l'approvisionnement bio et local : 14 mars 2019, 6 juin 2019. Sensibilisation complémentaires sur les circuits courts et bio le 22 mai 2019 (visite d'une exploitation maraîchère bio) ;
- des animations contre le gaspillage alimentaire (2019 nouvelle campagne de pesées sur 20 jours) menées lors des repas des collégiens ; l'ensemble des collèges dotés d'une demi-pension ont désormais suivi cette formation et signé une charte d'engagement. Une session de formation thématique est organisée chaque année ; formation des cuisiniers le 20 mars 2019 lors de la semaine des Alternatives aux pesticides ;
- 2019 animations ponctuelles en allemand sur le gaspillage alimentaire par le service civique franco-allemand.

Le chiffre : année scolaire 2018/19 : 3 opérations « Je mange local, c'est génial ! » 35 collèges participants ; 13 000 collégiens ont profité du dispositif.
---

Le Département soutient également fortement les filières courtes par l'intermédiaire de l'abattoir départemental de Cernay dont il est propriétaire, permettant aux éleveurs de faire abattre leurs bêtes à proximité de leur exploitation et de les faire découper, pour les commercialiser en vente directe. En 2019, plus de 600 usagers ont fait appel régulièrement aux services de l'abattoir.

La transition énergétique dans le secteur des transports passe par la réorganisation de l'espace pour limiter l'étalement urbain et les besoins en déplacements en relocalisant, par exemple, la production et la consommation sont autant de moyens d'agir en amont sur les émissions.

- Ingénierie de projet : Plan alimentaire territorial (PAT)

En 2016, Mulhouse Alsace Agglomération s'est lancée dans un projet de structuration d'une filière pour des circuits alimentaires de proximité, en partenariat avec la fondation MACIF.

Ce projet M2A a évolué en 2017 vers l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial qui répond aux objectifs du Programme National pour l'Alimentation et du Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD).

Le Conseil départemental (Direction de l'environnement et du Cadre de Vie) suit actuellement, techniquement, l'avancée du projet de PAT. En 2019, une équipe de chercheurs de l'UHA et de l'Institut Supérieur Social de Mulhouse et de l'École de management de Strasbourg ont réalisé une étude sur le PAT, comme innovation. Une réflexion parallèle pour fixer des objectifs opérationnels à ce PAT. De nombreux événements ont été organisés pour communiquer sur le sujet de l'alimentation autour du PAT dont la soirée « soyons food » afin de présenter les projets du territoire au grand public. La soirée s'est déroulée sous forme d'ateliers de travail afin que les habitants s'approprient des sujets du PAT et proposent des idées pour l'évolution des actions.

## 2.2 Prise en compte des évolutions des modes de déplacements et gestion durable des routes

En France, le secteur des transports est le principal émetteur de gaz à effet de serre, avec près d'un tiers des émissions totales, selon l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Pour limiter son empreinte carbone lors de ses déplacements, il est préférable d'éviter d'utiliser sa voiture pour les trajets courts et d'opter pour le vélo, la marche à pied ou les transports en commun. L'ADEME estime que pour un même trajet, en prenant le bus, on émet 35 % de CO<sub>2</sub> de moins qu'en voiture. Les déplacements pèsent lourd dans le bilan des émissions de GES des personnes.

Le XIX<sup>ème</sup> fut le siècle du chemin de fer, le XX<sup>ème</sup> siècle celui de la voiture. Véritables phénomènes de société urbaine, Répondant à une prise de conscience écologique, de nouveaux modes de locomotion individuelle, d'autopartage et de motorisation de véhicules apparaissent aujourd'hui et constituent une économie de cette nouvelle mobilité urbaine ou de loisirs.

Les Nouveaux Véhicules Électriques Individuels par exemple sont aujourd'hui largement présents dans le tissu urbain français. On estime ainsi que près de 3 % des Français les utilisent déjà, ce qui équivaut tout de même à environ 1,5 million d'utilisateurs. Grâce à leurs indéniables qualités, leur succès pourrait rapidement s'accroître. 17 % de la population envisage ainsi de les adopter à terme, soit 8,5 millions d'utilisateurs potentiels.

Focus : Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, grâce à l'augmentation sans précédent dans l'histoire de l'humanité de l'espérance de vie et à la diminution du temps de travail, le temps libre des français est passé, en moyenne, d'un tiers à l'échelle de la vie à deux tiers aujourd'hui. Cette évolution majeure fait dire au sociologue Jean Viard que nous sommes entrés dans la société des modes de vie au sein de laquelle l'individu se définit certes par son travail, mais de plus en plus par l'ensemble des activités qu'il réalise par ailleurs. Augmentation des activités de temps libre, des distances parcourues et des moyens de se déplacer font que la mobilité quotidienne est devenue un système complexe, dont l'étude ne peut plus se borner à l'analyse des seules relations domicile-travail.

Le chiffre : Les distances parcourues par les individus ont également explosé, passant de 5 km par jour en moyenne au début du XX<sup>e</sup> siècle, à 45 km aujourd'hui grâce au développement technique des moyens de se déplacer.

Depuis des dizaines d'années, le Haut-Rhin comme le reste du territoire national, s'est développé sur la base des nouvelles possibilités offertes par l'automobile. En permettant la déconnexion géographique des lieux d'emplois, d'activités et de résidence, l'automobile a modifié en profondeur le paysage du territoire, notamment par le développement du périurbain. Aujourd'hui, malgré le développement important des réseaux de transports collectifs, la voiture reste encore le mode de déplacement principal dans les zones les moins bien desservies en transports en commun.

Mais une transformation profonde est en train de s'opérer. L'évolution des sociétés transforme la représentation symbolique de la voiture mais aussi les façons de se déplacer. L'intégration des nouvelles préoccupations énergétiques et l'aspiration croissante à vivre dans la proximité expliquent en partie ce changement. Dans le même temps, les améliorations considérables de la qualité des transports en commun et la place croissante accordée au vélo comme mode de déplacement quotidien ont favorisé une amélioration de l'image accordée aux modes alternatifs. Ainsi, de plus en plus, les possibilités en modes de déplacement tendent à se diversifier.

Des actions de sensibilisation sont menées afin de trouver des alternatives à la voiture individuelle, à favoriser l'utilisation du vélo ou des véhicules électriques. L'accompagnement social prend par exemple également en compte ses paramètres. L'ASE, dans le cadre de ses missions, finance l'achat de bicyclettes aux âges-clefs de l'évolution d'un mineur. Afin d'avoir une visibilité et un suivi de ces bicyclettes (bourse d'échanges, réparation...) une réflexion est en cours (fiche 6.2.3).

- L'opération « Au boulot, j'y vais à vélo »

En 2018, le Conseil départemental du Haut-Rhin a participé une nouvelle fois à cette opération qui vise à inciter les salariés des entreprises alsaciennes à se rendre à leur travail à vélo. 122 agents de la collectivité ont joué le jeu, soit le nombre le plus élevé depuis la première participation en 2012. Cela montre un intérêt croissant des agents pour ce mode de déplacement.

Le chiffre : La moitié des déplacements effectués en voiture en ville fait moins de 3 km. Une distance aisément réalisable en vélo, à pied ou en transport en commun.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
<b>Alternatives à la voiture individuelle</b>				
Développement des itinéraires cyclables Action 2.3.4	Depuis 1988, le CD68 met en œuvre une politique en faveur des modes doux, notamment par des itinéraires cyclables. En outre, le cyclotourisme est promu pour découvrir le territoire à vélo. A ce jour : 1087 km, dont plus de 368 km en site propre	Compléter l'offre de mobilité haut-rhinoise par des itinéraires cyclables touristiques et utilitaires, partagés avec d'autres modes doux (marche, rollers ...) Permettre l'intermodalité en desservant les gares et les zones de covoiturages	Réalisations de sections manquantes sur des itinéraires inscrits au schéma actuel. Evaluation, diagnostic et enjeux d'une nouvelle politique cyclable pour une mise en œuvre en 2020-2021. Réorganisation des gestionnaires du réseau cyclable.	☺
Incitation au covoiturage et site de réservation Action 2.3.5	Le CD68 a impulsé une dynamique nouvelle en faveur des mobilités durables notamment grâce à la plateforme de covoiturage www.covoiturage67-68.fr en partenariat avec le CD67. Le site de covoiturage est ouvert depuis mars 2015 ainsi que le lien avec FLUO.	Le soutien au covoiturage s'inscrit dans une stratégie plus globale multimodale	L'action suit son cours : plusieurs communautés ont été créées par les utilisateurs afin de regrouper des covoitureurs de mêmes secteurs. Le prestataire qui gère le site internet est arrivé à son terme et a été racheté par KLAKIT. Un nouveau marché sera lancé en 2020 afin de moderniser le site internet.	☺

- Des aménagements routiers pour préserver l'environnement

Action	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
<b>Gestion des routes et de pistes cyclables</b>				
Aménagements routiers et cyclables limitant les GES Action 1.4.1	Réseau de RD d'environ 2 540 km, conçu et géré en régie ; objectifs : desserte adaptée des territoires et sécurité.	Diminuer les émissions de GES et les prélèvements de ressources (foncier et matériaux) pour préserver l'environnement.	Mise en œuvre et premières utilisations d'éco-comparateurs à l'issue du déploiement de NEMO avec comme objectif en 2020 de généralisation de ces outils si le test est positif.	☹️
Introduction d'agrégats dans les enrobés Action 1.4.3	Les enrobés bitumineux mis en œuvre jusqu'à une période récente sont constitués de matériaux issus exclusivement des ressources naturelles. La technique autorisant l'introduction d'agrégats (fraisas issus du chantier lui-même ou de chantiers précédents) permet de réaliser des économies de matériaux.	Préserver les ressources naturelles en granulats et bitume Diminuer les émissions de GES par les économies réalisées sur les transports de matériaux	A ce jour dans les différents chantiers, 10% à 40% d'agrégats sont incorporés dans les enrobés (couche de roulement) et 20 à 60% dans les couches de fondations. Dans la pratique, la moyenne est de 20% d'agrégats en couche de roulement et 30% en fondation.	😊
Optimiser la viabilité hivernale Action 1.4.5	Les nouveaux engins, logiciels et équipements intelligents permettent de mieux doser les quantités de sels de déneigement utilisées. En outre, les tournées peuvent être adaptées à l'état précis des routes.	Préserver les ressources naturelles et notamment les sources d'eau potable. Réduire les quantités de sels Limiter les consommations de carburant des engins.	Les nouvelles acquisitions de saieuses sont désormais équipées d'une caméra thermique qui permet de régler instantanément par capteurs infra-rouge le dosage de sel suivant l'état de la chaussée.	😊
Enrobés tièdes pour les chaussées Action 1.4.2	L'usage d'enrobés bitumineux à chaud, mis en œuvre à des températures élevées (140 - 160° C), constitue la pratique la plus courante pour la réalisation de chaussées, que ce soit en aménagement neuf ou en entretien. Les enrobés tièdes (diminution de 20 à 40° C de la température de fabrication) offre de nombreux avantages.	Réduire la consommation énergétique de la production ; Limiter l'empreinte environnementale (GES) ; Améliorer les conditions d'usage sur les chantiers, tant pour les opérateurs que pour les riverains.	Il est demandé aux entreprises de proposer en priorité des enrobés tièdes sur tous les chantiers de couche de roulement.	☹️
<b>Gestion des routes et de pistes cyclables</b>				
Réduction de l'éclairage hors agglomération Action 1.4.6	La consommation électrique, les frais d'abonnement et les coûts de maintenance liés à l'éclairage public des RD hors agglomération pèsent pour plus de 150 000 € sur le budget de fonctionnement. Une réflexion est engagée sur l'éclairage des voies en termes de sécurité routière.	Réduire de 75 % la consommation électrique liée à l'éclairage Réduire les coûts d'entretien des équipements routiers	Le travail est principalement axé pour 2019 sur le principe de transférer les éclairages restant encore en fonction aux communes. Pour cela, la mise aux normes et la vérification de stabilité sont réalisées auparavant. Une modernisation des équipements est effectuée, avec par exemple la mise en place de LED	😊

- Une gestion des routes soucieuse de la biodiversité

Le chiffre : le réseau de RD est d'environ 2 540 km et réseau cyclable de 150 km

Une action spécifique de gestion différenciée des accotements herbeux le long des RD a été initiée à partir de 2008, dans un objectif de valorisation écologique et paysagère de ces dépendances vertes. Un nouveau mode de fauchage a été mis en œuvre, d'abord sur deux tronçons routiers tests entre 2009 et 2010, puis étendu à l'ensemble des routes départementales haut-rhinoises en 2011 (2 542 km). Il s'agit de limiter la première passe de fauchage au seul accotement proche de la chaussée sur une largeur satisfaisant aux objectifs de sécurité et de laisser fleurir et se développer la végétation spontanée dans la partie arrière de l'accotement, du printemps à la fin de l'été.

La DRT intervient également en fauchant les accotements de 150 kilomètres d'itinéraires cyclables dont elle a la charge.

La deuxième passe de fauchage est effectuée en automne, permettant ainsi aux plantes de boucler leur cycle complet de végétation et de pouvoir se ressemer pour l'année suivante. Cette action permet la préservation et le développement de la flore, mais aussi de la faune, qui profite de ces espaces-refuges constitués par les zones fauchées tardivement. Elle valorise aussi les accotements routiers dans leur rôle de corridors biologiques.

La mise en place de prairies fleuries est intégrée dorénavant dans l'aménagement des nouvelles infrastructures routières (ex. : RD 68 déviation d'ASPACH, échangeur RD 18 bis – A 35, carrefours-giratoires de la RD 83 dans le contournement Ouest de COLMAR). Ainsi, elles contribuent de manière effective à l'enrichissement de la flore des accotements routiers, à l'augmentation des habitats pour la microfaune et à l'extension des corridors biologiques.

Deux sessions « Labo vert » ont été organisées avec la FREDON pour des Agences Territoriales Routières : 13 mai 2019 à l'ATR de COLMAR- INGERSHEIM et 23 mai 2019 à l'ATR Sundgau à ALTKIRCH.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
<b>Gestion des routes et de pistes cyclables</b>				
Fauchage différencié des bas-côtés des voiries Action 1.4.7	L'activité de fauchage des dépendances est la première en temps passé.	Amender et optimiser les pratiques de fauchage pour les rendre plus compatibles avec la préservation et le développement de la flore et de la faune, tout en assurant la sécurité des usagers.	Bilan présenté en 2019 : gain de plus de 10 000 heures d'agents par rapport à 2010 ainsi qu'une diminution du recours aux prestataires privés  Augmentation du nombre d'espèces par rapport à 2010, 67 à 135 % d'espèces végétales en plus selon les endroits	☺
Prairies naturelles dans certains échangeurs Action 1.4.8	Les délaissés d'échangeurs, terre-pleins centraux de giratoire, aires de repos, etc. représentent une importante surface qui induit des tontes	Réduire les tontes, donc économiser de l'énergie et du temps  Valoriser le paysage routier par des floraisons prairiales	9 sites depuis 2009 soit 10 000 m <sup>2</sup> gérés en prairie.	☺

	d'herbes régulières. Il est possible de substituer la couverture végétale par des plantes prairiales dont le cycle végétal nécessite un entretien moindre : un seul fauchage par an.	Augmenter la biodiversité de la flore et de la microfaune		
--	---	---	--	--

Le chiffre : ramassage des déchets le long des RD : 262 tonnes mobilisant 4 ETP

- Le Parc automobile

Une partie de la flotte automobile du Département a fait l'objet, début 2017, d'un renouvellement avec une réduction de 10 % du nombre de véhicules (72 unités contre 79).

Un nouveau marché, a pris effet fin 2018, induisant l'arrivée de nouveaux véhicules dont le nombre a baissé de 22 unités, par rapport à ceux qu'ils remplacent. Ceci, notamment, dans la cadre d'une mutualisation encore renforcée par l'adoption du nouveau Règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service de la Collectivité, qui date de mai 2018. Outre les motorisations moins polluantes, basées sur les dernières normes Euro au moment de la passation du marché, il est également composé de 16 VE de dernière génération, avec deux fois plus d'autonomie que les anciens, rendant ainsi possible leur utilisation pour la globalité des déplacements courants. Enfin, le Service Parc Automobile et Achats a lancé en 2019 un programme de développement des usages des bicyclettes, pour les déplacements courtes distances.

- Favoriser l'utilisation des réseaux cyclables et mobilité douce

A travers sa Politique de Développement Territorial, le Département du Haut-Rhin souhaite favoriser la mobilité dans les territoires (mobilité douce, aires de covoiturage...), une thématique éligible au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires.

Au titre de 2019, 5 projets ont été retenus représentant 378 337 € de subventions potentielles.

Concernant le secteur du tourisme, la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021, adoptée en décembre 2017 par les deux Départements alsaciens, comporte un axe fort pour le développement de l'itinérance douce.

De Nombreuses actions sont dédiées à cette thématique pour encourager la pratique d'activités non motorisées, à la découverte de la nature (randonnée pédestre, cyclotourisme, randonnée équestre, pratiques fluviales, etc.) : actions de communication et relations presse, actions de réseaux, etc.

	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
Direction des routes				
Hiérarchisation du réseau cyclable du Haut-Rhin	Depuis 1990, le réseau cyclable est de plus en plus aménagé sans qu'un réseau structurant n'ai été défini. Il en résulte que les itinéraires ne sont pas entretenus en	La hiérarchisation du réseau cyclable permet de définir un réseau structurant sur lequel - l'entretien est continu par le CD68 hors agglomération	Le réseau structurant a été voté le 1 <sup>er</sup> juillet 2019 il est constitué des 3 eurovéloroutes, des liaisons Colmar-Breisach, Guebwiller-Fessenheim, Dannemarie-Bonfol et des itinéraires de vallées. À	☺



	continuité par les mêmes gestionnaires et s'en retrouvent dégradé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la signalisation est cohérente</li> <li>- l'investissement des collectivités est prioritaire</li> </ul>	venir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le tracé fin du réseau structurant (2019)</li> <li>- les conventions de gestion entre collectivités (2020)</li> <li>- le schéma de signalisation (2021)</li> </ul>	
Guide des aménagements cyclables	<p>Au sein du département, les aménagements créés par l'ensemble des collectivités sont très divergents.</p> <p>De plus, les communes n'ont pas beaucoup d'expérience en matière d'aménagement cyclable</p>	<p>Le guide permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'aider les communes dans leur choix</li> <li>- d'uniformiser les aménagements pour faciliter l'usage du vélo</li> </ul>	<p>En cours de rédaction</p> <p>Prévu pour fin 2019</p>	☺
Service civique	<p>Au sein du Haut-Rhin la culture vélo n'est pas équitablement répartie.</p> <p>En effet, tous les élèves n'ont pas eu la même culture du vélo ni les activités sur celui-ci.</p>	<p>Afin de continuer la culture vélo après le primaire, un service civique interviendra dans l'ensemble des collèges afin de favoriser la pratique et d'informer les élèves aux bénéfices environnementale, économique et de santé de son usage.</p>	Recrutement en cours	☺
Plan de déplacement entreprise	<p>Le conseil départemental emploie plus 400 personnes.</p> <p>Un plan déplacement a déjà été mis en œuvre avec l'amélioration du parc de véhicules et le travail à domicile.</p> <p>Cependant, les actions sur les déplacements en TC et à vélo n'ont pas encore été valorisé.</p> <p>L'étude de mobilité de 2010 avait démontré que l'usage de la voiture était de 78%.</p>	<p>Le plan déplacement entreprise permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la diminuer l'usage de la voiture sur le trajet domicile travail</li> <li>- l'augmentation du vélo et des transports en commun</li> <li>- l'augmentation du covoiturage</li> </ul>	Etude de mobilité des agents (estimé en 2019)	☺

### 2.3 Ingénierie et accompagnement des dynamiques de territoire dans une optique durable: une amélioration continue

La solidarité territoriale haut-rhinoise se traduit également par un apport en ingénierie aux territoires par le biais de ses services et de ses satellites (ADAUHR-ATD, ADIRA, ADT, ADIL) et par l'implication du Département dans les contrats de ville, de ruralité et Action Cœur de Ville dans les différents territoires. Afin de toujours mieux accompagner les territoires dans leur projet de développement au service de leurs populations, le Département du Haut-Rhin a élaboré au second semestre 2018, une nouvelle Politique de Développement Territorial pour les années 2019 à 2021, adoptée le 14 décembre 2018 et en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Disposant d'une culture professionnelle développée sur le plan technique, le Département du Haut-Rhin a, entre autres, comme caractéristique de partir du local vers le global et de confronter les diagnostics d'experts à la réalité du terrain pour fonder son action. Cette posture de proximité et d'action permet à la collectivité de s'engager sur des objectifs fiables, concrets et atteignables.

### 2.3.1 Accompagnement des territoires

- Fonds de Solidarité Territoriale

Garant de la solidarité et de la cohésion territoriale, le Conseil départemental a poursuivi la mise en œuvre en 2019 du Fonds de Solidarité Territoriale qui a été renforcé.

Ainsi, le montant alloué à chaque conseiller départemental a été doublé pour atteindre 50 000 €, ce qui représente un soutien financier annuel potentiel de 1,7 M€ aux projets locaux d'investissement, destinés à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers.

En 2018, 294 projets ont été soutenus dans le Haut-Rhin, représentant un montant total de 1 699 866€ de subventions ; 114 projets ont été portés par des communes, 175 par des associations et 5 par des structures intercommunales (subvention moyenne de 5782€).

Au 1er juillet 2019, ce sont 155 subventions représentant un total de 702 280 € qui ont été accordées (48 pour les communes, 103 au bénéfice d'associations et 4 pour des structures intercommunales).

Ces projets se répartissent sur plusieurs thématiques : matériel associatif, bâtiments, sport et loisirs, patrimoine et culture.

En parallèle à ce nouveau dispositif, 28 projets structurants inscrits dans les sept Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 ont fait l'objet d'un engagement financier par la Commission Permanente.

Au 1er juillet 2019, 13 projets structurants ont fait l'objet d'un engagement financier à hauteur de 1 585 800 €.

Le Département du Haut-Rhin a souhaité amplifier son rôle d'acteur de proximité et apporter son soutien pour faire vivre la solidarité entre les personnes, renforcer l'attractivité ainsi que le dynamisme des territoires.

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale, par délibération n° CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018, a décidé la mise en place d'une nouvelle Politique de Développement Territorial, a arrêté son règlement et les autorisations de programme qui en découlent pour la période 2019-2021.

Celle-ci porte sur un soutien aux investissements au moyen de deux fonds, le Fonds d'Attractivité des Territoires et le Fonds de soutien aux Projets de Proximité dont les enveloppes financières sont réparties dans quatre Territoires de Vie.

Les projets déposés par les partenaires doivent se rapporter à des thématiques précises dont voici quelques exemples :

Au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires :

- doter les territoires d'équipements sportifs et de loisirs structurants ;
- répondre aux enjeux du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) (maisons de santé, structures d'inclusion sociale, maison de services aux publics...)

- encourager la transition énergétique (exploitation du potentiel solaire des bâtiments publics) ;
- optimiser et moderniser les équipements culturels existants ou à venir ;
- favoriser la mobilité dans les territoires (mobilité douce, aires de covoiturage...) ;
- répondre aux besoins en matière de petite enfance et de périscolaire.

Au titre du Fonds de soutien aux Projets de Proximité :

- améliorer la présence et l'accessibilité des services en tenant compte des axes du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) (maintien du dernier commerce en milieu rural...) ;
- favoriser la vie citoyenne (équipements locaux sportifs et de loisirs) ;
- lutter contre la fracture numérique pour les publics prioritaires du Département en tenant compte des axes du SDAASP (acquisition de matériel, e- santé...).

Au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires, le taux maximum de subvention accordé par projet est de 40 %. Le montant maximum de subvention possible est de 300 000 €. Une bonification de 10 % du montant de subvention peut éventuellement être appliquée si le projet a un caractère innovant ou exceptionnel.

Au titre du Fonds de soutien aux Projets de Proximité, le taux maximum de subvention est de 40 %. Le montant maximum de subvention possible est de 30 000 €.

Suite à la campagne 2019, 195 projets ont été retenus pour un montant total de subventions prévisionnelles de 9 743 427 €, représentant plus de 68 M€ d'investissements.

- Réseau des acteurs des territoires de Vie

Un colloque sur la transition énergétique au Département destiné à apporter des informations à ses partenaires (élus départementaux, élus et professionnels en fonction dans les Communautés de communes et d'agglomération), le réseau des acteurs des Territoires de Vie a été organisé en décembre 2018 : présentation d'un projet photovoltaïque local par Madame Emilie HELDERLE, atelier Nudges, atelier prospective « Les futurs sont-ils ceux que vous croyez ? » proposé par Monsieur Adrien BIASSIN, doctorant en prospective et stratégie au CRESAT-UHA, Comment appréhender un territoire en reconversion ? La question de la fermeture de la centrale nucléaire de FESSENHEIM, intervention de Monsieur Georges WALTER, Directeur de la DEVI.

- La gestion des risques

Article 1 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte « 4° Préserve la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre et contre les risques industriels majeurs, en réduisant l'exposition des citoyens à la pollution de l'air et en garantissant la sûreté nucléaire ;

- Les risques d'inondation


Les hypothèses de changement climatique montrent que le niveau de la crue centennale, qui sert actuellement de référence, pourrait augmenter de 40 % à l'horizon 2050, ce qui entraînerait des inondations plus fréquentes, malgré les ouvrages en place. Le réseau de 250 km de digues et les 50 petits barrages sont aux normes.

Les investissements du Département dans l'aménagement des rivières visent à gérer au mieux l'espace disponible dans un territoire densément peuplé (plus de 400 hab/km<sup>2</sup> dans les fonds de vallée et la plaine). Ainsi, la préservation de corridors écologiques et de zones de

mobilité pour le cours d'eau vise à atteindre le meilleur potentiel de biodiversité, tout en permettant le maintien d'une activité agricole viable, le développement des activités économiques et la protection des personnes et des biens. La forte implication du Département dans la gestion des risques naturels a permis la mise en place d'une importante cartographie de 245 km<sup>2</sup> des zones inondables qui ne sont plus constructibles.

Les 250 km de digues de protection contre les crues et les 10 barrages départementaux permettent aux entreprises de se développer en sécurité, ce qui rassure les investisseurs et permet de maintenir, voire de créer des emplois localement. Il en va de même des habitats qui sont sécurisés dans des zones clairement cartographiées dans les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Le Département a également mis en place un dispositif performant de surveillance et de prévision des crues pour anticiper les crues jusqu'à 10 jours en avance et permettre une meilleure gestion des crises. Ces prévisions sont dorénavant assurées par les Rivières de Haute-Alsace et restent accessibles à tous sur Internet pour que chacun puisse prendre les mesures utiles à la protection de ses proches et de ses biens.

Action	Finalité	Bilan 2019	Etat
Entretien et optimiser la gestion des barrages réservoirs Action 3.2.1	Les 10 barrages réservoirs départementaux situés dans les Vosges permettent de réduire l'intensité des crues en stockant la fonte des neiges et de soutenir le débit des rivières en fin de saison estivale.	Renforcer les fonctions de régulation de l'hydrologie des barrages départementaux	Le projet de rénovation du parement amont du barrage de KRUTH WILDENSTEIN a fait l'objet d'un diagnostic et d'études sismiques en 2017. Il sera poursuivi dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre en 2019 pour des travaux envisagés en 2020. 

Protéger les populations des risques d'inondation			
Améliorer la prévision des crues par la surveillance des ouvrages et la gestion de crise Action 3.3.2	Le Département assiste les syndicats de rivières pour la surveillance des ouvrages de protection contre les inondations et fournit aux communes des informations sur l'évolution du débit des cours d'eau, pour leur permettre d'anticiper la manœuvre des ouvrages de régulation des crues et la protection des populations.	Offrir un outil d'aide à la décision plus performant aux communes et services de secours, les informant quelques jours à l'avance car le changement climatique se traduira par des événements extrêmes plus fréquents, ce qui impliquera un plus grand nombre de crues dans les années à venir.	De nouveaux tronçons de cours d'eau sont en cours de modélisation ont été modélisés (Vieux-Rhin, Rhin, Lertzbach).  L'acquisition d'un drone aquatique pour la mesure des débits en rivière permettra à la DREAL-SPC de faire plus de jaugeage et ainsi d'améliorer la métrologie du débit des rivières qui sert de base à toutes les études.

- La CLIS :

Les CLI constituent un outil privilégié de la transparence nucléaire au niveau local. Elles ont une mission de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. La CLIS de FESSENHEIM s'est réunie 2 fois en 2019 et entre dans une nouvelle ère avec la fermeture annoncée du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) et l'élargissement du Plan Particulier d'Intervention de 10 à 20 km autour du site. La CLIS commence à étudier le processus d'arrêt et de démantèlement, sujet mis à l'honneur, en plus de la sûreté

du site lors des réunions de la CLIS mais aussi lors des rencontres « ça turbine dans le Haut-Rhin ».

- Accompagnement de dossiers de crise et gestion de risques

- le dossier Stocamine, installation de stockage de déchets hautement dangereux fermée suite à un incendie en 2002 où environ 44 000 tonnes déchets hautement toxiques contenant pour certains des métaux lourds (mercure, chrome, antimoine) ou des produits cyanurés ont été enfouis entre février 1999 et septembre 2002. Le Département du Haut-Rhin, après avoir déposé une motion contre l'arrêté préfectoral autorisant la prolongation, pour une durée illimitée, de l'autorisation d'enfouissement de ces déchets a adopté une motion le 8 février 2019 dans laquelle il exprime son désaccord avec la décision unilatérale du ministre d'Etat, exige une vraie concertation sur ce dossier et demande le déstockage rapide de l'intégralité des déchets dangereux afin d'éviter la pollution programmée de la plus grande nappe phréatique d'Europe.
- le dispositif de régulation de la circulation des poids lourds sur les autoroutes alsaciennes
- la communication de crise déployée lors des inondations du printemps 2019.

### 2.3.2 Accompagnement dans le domaine de l'Eau

En assainissement, en plus du conseil sur l'optimisation des consommations énergétiques (l'aération, la recirculation et la déshydratation des boues sont les postes énergivores des stations d'épuration classiques à boues activées), l'effort du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) porte sur la promotion de traitements tertiaires naturels, sans besoins énergétiques supplémentaires.

Depuis 2015, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la réflexion a porté, suite à la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, sur les filières boues valorisant les gaz à effet de serre (digestion, méthanisation...), ou consommant peu d'énergie (compostage sur lits plantés de roseaux, presses à vis pour la déshydratation des boues en lieu et place des centrifugeuses nettement plus consommatrices d'électricité).

En matière d'eau potable, le SATEP a rédigé un *Carnet de Bord* diffusé à l'ensemble des communes ou syndicats exploitant en régie leurs installations. Ce document incitait, avant l'obligation réglementaire, à une gestion patrimoniale et notamment au suivi et à l'amélioration des rendements des réseaux, pour éviter le gaspillage des ressources et de l'énergie en cas de pompage. En 2016, une mise à jour de ce carnet a été opérée et accompagnée d'une nouvelle campagne de sensibilisation des collectivités axée sur la nécessaire connaissance des réseaux et sur les pénalités financières, en cas de non atteinte d'objectifs minimaux. A cette fin, des outils spécifiques en lien avec le SIG départemental ont été développés, mis à leur disposition et promus en 2017 plus particulièrement auprès des nouvelles Communautés de Communes héritant à terme de la compétence eau et assainissement.

Par ailleurs, les schémas d'interconnexion développés par le service visent tous la mutualisation des ressources en cas de pénurie, ce qui s'est avéré particulièrement judicieux depuis l'été 2016 et le déficit pluviométrique cumulé qui s'est largement prolongé en 2017.

- Une mémoire du territoire pour les travaux de demain

Depuis novembre 2014, la DEVI s'est enrichie de la présence d'une historienne spécialisée dans les risques naturels dont la mission consiste en l'animation technique et administrative de démarches et projets en faveur de l'environnement, des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations. Plus précisément, il s'agit d'apporter une expertise historique dans des dossiers stratégiques pour la Collectivité mais aussi des réponses à diverses sollicitations extérieures émanant de collectivités locales ou de privés.

Pour ce faire, l'historienne de la DEVI effectue un travail approfondi de recherches en archives, en étroite collaboration avec les Archives départementales, suivi d'un travail de restitution en vue d'étayer les projets de travaux du Département.

Dans la pratique, cela se traduit par la réalisation :

- d'études d'impact des aménagements sur l'environnement en général et les cours d'eau en particulier. (Ex : Impact de l'exploitation des Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (MDPA) sur la Thur ou Impact des aménagements successifs du Rhin sur le comportement du fleuve, l'environnement, l'agriculture, la biodiversité et la position de la nappe phréatique d'Alsace).
- d'enquêtes historiques et analyses sur les droits d'eau (anciens moulins, usines, prises d'eau, canaux d'amenée, vannages) à la demande des communes, des syndicats mixtes de rivières ou de personnes privées. (Ex : Aide aux privés pour constituer leur dossier de demande de droits d'eau pour pouvoir ensuite exploiter leur chute d'eau) ;
- de recherches en archives destinées à répondre aux besoins de la DEVI et de Rivières de Haute-Alsace pour alimenter les études et projets de travaux sur les ouvrages hydrauliques (Ex : Dans le cadre du projet de remplacement du masque amont du barrage de Kruth-Wildenstein, il s'agissait de retrouver les études préliminaires à la construction du barrage : études topographiques et géologiques, les résultats des sondages successifs de reconnaissance du sous-sol, les études de perméabilité, les travaux d'injections de ciment, les formules de ciment et matériaux utilisées pour la confection de la digue, etc.) ;
- et, à l'occasion, d'un travail d'archivage des dossiers de la Direction de l'Environnement, en coopération avec les Archives départementales.

Focus : Préparation de l'exposition de 2020 : « Commémoration du trentenaire des inondations de février 1990 dans le Haut-Rhin »

« Rivières de Haute-Alsace » a décidé, en collaboration avec la DEVI, de commémorer le 30<sup>ème</sup> anniversaire des terribles inondations de février 1990, dernier événement majeur et meurtrier survenu dans le département du Haut-Rhin.

Cette manifestation aura lieu à partir de février 2020 et consistera en une exposition itinérante relatant le déroulement et les conséquences dommageables de cet épisode tragique. Au-delà du récit des faits, cette exposition a pour but d'informer la population sur les risques encourus, de faire naître, renaître et perdurer la mémoire des inondations en vue de promouvoir une véritable culture du risque dans notre département. Car, il est fondamental de connaître l'aléa afin de pouvoir l'anticiper, s'en prémunir et mieux le gérer. Cette exposition représente également pour « Rivières de Haute-Alsace » l'occasion de rendre hommage et de saluer le formidable travail accompli par le Conseil départemental, acteur-pilier de la gestion des cours d'eau et du risque d'inondation aux côtés des syndicats mixtes de rivière pendant plus de 40 années et moteur d'une véritable dynamique au plan local.

### 2.3.3 Environnement et agriculture

Au-delà des aides financières, l'apport du Département aux territoires se traduit essentiellement par du conseil et de l'ingénierie dans une logique de co-construction en matière d'environnement et d'agriculture ; cette proximité avec les porteurs de projet nécessite de la proactivité, de la transversalité.

L'unité Gestion Durable de l'Espace Rural de la DEVI a réalisé, en 2017 et 2018, une synthèse des diagnostics et enjeux GERPLAN à l'échelle des nouveaux cantons. Le travail a consisté en la mise à jour des diagnostics GERPLAN précédemment réalisés dans le cadre des Territoires de Vie en 2013, de faire un bilan des actions déjà réalisées sur chaque territoire et de mettre en exergue les enjeux des cantons dans les domaines de l'environnement, du paysage, de l'eau et de l'agriculture. Ce travail a été réalisé à l'échelle de 9 territoires (nouveaux cantons et/ou nouvelles structures intercommunales) et a déjà fait l'objet d'une présentation dans le canton d'Altkirch.

- *GERPLAN, un outil intercommunal au service d'un développement durable*

Fin des années 90 dans le Haut-Rhin : scénario de tension et de crispation entre acteurs locaux autour de la gestion de l'espace rural et périurbain, objet de toutes les attentions mais tiraillé entre intérêt environnemental, agricole, urbain, paysager, ...

Qu'à cela ne tienne ! En 2000, le Département du Haut-Rhin lance le plan de gestion de l'espace rural et périurbain, GERPLAN pour les intimes, invitant localement élus, agriculteurs, naturalistes, institutionnels, à se mettre autour de la table et à co-construire, progressivement et sûrement, un plan d'actions intercommunal multifonctionnel.

Le GERPLAN constitue pour les collectivités un outil de planification volontaire et opérationnel favorisant une gestion durable de l'espace rural et périurbain.

En tant que recueil de préconisations, le GERPLAN a vocation à servir de référence en matière d'aménagement du territoire pour, par exemple, la révision des documents d'urbanisme, la définition des zonages des mesures agri-environnementales, des travaux de restauration dans les domaines de l'agri-environnement et de l'environnement, etc.

2019, 57 actions ont été menées par différents acteurs : structures intercommunales, communes, associations, agriculteurs, groupement d'agriculteurs, particuliers, entreprises.

Focus : 2020 : sortez les bougies, le GERPLAN a 20 ans ! Et les résultats sont là, grâce à la mobilisation des acteurs locaux et l'accompagnement du Département : 15 structures intercommunales sur 16 engagées dans la démarche, soit 345 communes sur 366 (dont 4 allemandes), un réseau territorial d'animation efficace et dynamique, 1 150 actions réalisées en faveur de la nature, de l'agriculture, du paysage et du mieux vivre ensemble. Ou comment l'efficacité collective transcende les intérêts individuels au bénéfice d'un territoire et de ses habitants.

- *Le domaine de l'agriculture et la gestion durable de l'espace rural*

Le Département participe financièrement aux différents dispositifs agri-environnementaux depuis le milieu des années 1990 et a alloué 195 000 € en 2019 en faveur des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC).

## 2.3.4 Outils pour une prise en compte du développement durable

- *Des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics*

Depuis plusieurs années, à l'occasion de la passation des marchés de travaux, de fournitures et de services, la mise en œuvre de critères environnementaux pour juger et sélectionner les meilleures offres des entreprises permet d'inciter et de favoriser le recours à des techniques innovantes et respectueuses de l'environnement.

Dans les documents de la consultation (règlement de la consultation, Cahier des clauses administratives particulières -CCAP- ou Cahier des clauses techniques particulières -CCTP-) il est demandé aux entreprises de remettre, à l'appui de leurs offres, un volet contractuel sur les mesures qu'elles s'engagent à mettre en œuvre lors de l'exécution des travaux. Les points sensibles du chantier sont identifiés et doivent faire l'objet de propositions de la part des entreprises avec possibilité de présenter des variantes.

Des clauses relatives à la provenance, à la qualité et à la prise en charge des matériaux et produits ont ainsi été mises en place dans les CCAP. La réutilisation et le recyclage des produits sont fortement encouragés. S'agissant de travaux dans les rivières ou aux abords, une clause relative à la protection de la nappe phréatique et de la rivière est introduite dans les CCAP.

Le Service de la Commande Publique insère aussi des dispositions particulières à l'achèvement du chantier, notamment s'agissant de la gestion des déchets de chantier, par le biais du Schéma Organisationnel de Gestion et d'Élimination des Déchets (SOGED) ou du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnemental (SOPAE). À titre d'exemple, les enfouissements sauvages, les incinérations sur site, le stockage de carburant et d'huile, la vidange ou l'entretien d'engins de chantier sur la zone de chantier ou dans des installations de chantiers sont interdits dans les cahiers des charges.

Les dispositions à caractère social (marchés réservés, marchés de qualification et d'insertion professionnelle, clause d'exécution ou critère de jugement) représentent un levier pour l'insertion des publics prioritaires à l'emploi. Ces clauses peuvent aujourd'hui être incluses dans la plupart des marchés du Département (travaux, services, fournitures, maîtrise d'œuvre), notamment grâce à une mise en œuvre souple de la clause d'insertion par l'activité économique.

Pour la première fois dans le Haut-Rhin, le Département, en tant que maître d'ouvrage, a innové en utilisant un marché de réhabilitation de Collège en proposant des visites de chantiers, via des entreprises attributaires, au public prioritaire à l'emploi. Les métiers du BTP attirant de moins en moins de candidats, cette action a donc pour objectifs de sensibiliser à ces métiers porteurs et favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Courant 2018, une réunion d'information a été réalisée avec des partenaires (Réseau Commande Publique Alsace, DIRECCTE, URSIEA, facilitatrices du territoire, service insertion et développement local du Département du Haut-Rhin) à destination des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). L'objectif de cette rencontre était d'encourager ces structures à répondre aux marchés publics, leur permettre de se développer en leur ouvrant de nouveaux débouchés et ainsi favoriser l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, notamment les bénéficiaires du RSA.



Enfin, les achats mutualisés à la fois au sein de la collectivité (pour plusieurs services) ainsi qu'avec d'autres collectivités sont favorisés. Des économies significatives ont été observées dans les marchés ayant fait l'objet de groupements de commandes. Un effort supplémentaire de mutualisation a été réalisé en 2017 puisqu'une convention cadre de groupement de commandes balayant un large éventail de prestations a été mise en place, en collaboration avec le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et les SDIS 67 et 68 (vêtements professionnels et EPI, radio numérique à la norme TETRA, fourniture énergies : gaz et électricité, maintenance informatique des collèges, cartes accréditives, carburants en vrac, lubrifiants et produits dérivés du pétrole, fourniture sel hivernal, fourniture de bureau, papier reprographie, fioul,...). Cette convention permet de simplifier et accélérer la procédure à mettre en œuvre pour mutualiser les achats.

### **Bilan 2019 :**

Durant le premier semestre 2019, 23 % des marchés de la collectivité supérieurs à 25 000 € HT contiennent des clauses environnementales (SOPAE, SOPAQ, SOSED, SOGED, performance en matière de protection environnementale, respect de la norme environnementale...), contre 19 % sur l'année 2018.

80 % des attributaires des marchés du Département sont des entreprises basées dans le Haut-Rhin. au premier semestre 2018. Les achats du Département sont donc principalement effectués dans son territoire d'intervention et permettent de participer activement au développement des circuits-courts.

La démarche de communication et d'accompagnement des services prescripteurs, concernant les dispositions sociales dans les marchés publics, a porté ses fruits, puisque en 3 ans, les marchés du Département ont permis de réaliser 35 916 heures d'insertion à destination des publics prioritaires à l'emploi (marchés réservés, clause d'insertion professionnelle principalement).

Une vingtaine d'achats mutualisés entre collectivités (Conseil départemental du Bas-Rhin, Région, Ville/Eurométropole de Strasbourg, Ville/Mulhouse Alsace Agglomération) et avec d'autres structures (SDIS, Collèges, Maison des Adolescents) ont été effectués depuis la mise en œuvre d'un groupement de commande ouvert et permanent.

Le service de la Commande Publique s'est inscrit dans une démarche de dématérialisation, certes obligatoire à compter du 01/10/2018, depuis plusieurs années, ce qui a réduit de 75 % l'utilisation de papier (procédures et dossiers dématérialisés, signature électronique...). Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le Service de la Commande Publique applique l'open data pour les marchés de plus de 25 000 € HT et leurs modifications.

- Energies renouvelables

Le soutien du Département à l'installation d'énergies renouvelables grâce à une fine connaissance du territoire est incontournable. Ombrières photovoltaïques sur le parking de l'Ecomusée, recherches de friches industrielles pour des projets photovoltaïques, l'ingénierie des services du Département permet de préparer la reconversion et favoriser l'émergence de projets car c'est un outil de développement du territoire et de défense des solidarités territoriales.

A travers sa Politique de Développement Territorial, le Département du Haut-Rhin souhaite encourager la transition énergétique qui est une thématique éligible au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires et qui permet le soutien à des projets exploitant le potentiel solaire des édifices publics.

Au titre de 2019, 3 projets ont été retenus représentant 81 173 € de subventions potentielles (coût total des investissements de 238 882 €).

Zoom le cadastre solaire élaboré en interne a été mis en ligne fin 2018. Cet outil informatique, gratuit, permet de visualiser et d'évaluer gratuitement le potentiel solaire des toitures des bâtiments et habitations dans le département. Elle permet de connaître la quantité d'énergie qui arrive du soleil sur 1m<sup>2</sup> de toiture pendant une année (représente le potentiel de la toiture). Au-delà de 1 000 kWh/m<sup>2</sup>, l'on peut considérer que ce potentiel est relativement élevé et qu'il est potentiellement intéressant d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toitures ([www.infogeo68.fr](http://www.infogeo68.fr)) Un lancement officiel du cadastre solaire s'est déroulé lors de la Semaine des énergies de septembre 2018, en collaboration avec l'Agglomération de Colmar. L'opération s'intitule « votre toit travaille pour vous ».

- Des outils de sensibilisation aux enjeux du développement durable

Afin de promouvoir et de contribuer à la protection de notre patrimoine, les services techniques des deux Départements alsaciens collaborent depuis 15 ans, pour la création et l'édition d'affiches et de plaquettes d'information et de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Les supports produits peuvent être de tout type : affiches, plaquettes, dépliants, cartes postales, CD Rom, sites Internet des collectivités, ...

Par ailleurs, les dernières réalisations spécifiques sont :

- la mise à jour de la page « arbres remarquables du Haut-Rhin » sur INFOGEO68 ;
- la mise en ligne des circuits pédestres et cyclotouristiques « arbres remarquables » (Jura Alsacien et Vignoble) sont à disposition du public et sont complétés avant fin 2019 par un circuit pédestre Hautes-Vosges (autour du Rossberg) ;
- la participation à des animations thématiques (20 ans de la Maison de la nature d'Altenach, juillet 2019/ 40 animations scolaires et loisirs autour des sites de protection des batraciens/ organisation commune avec le Département du Bas-Rhin en octobre 2019 sur « les arbres remarquables d'Alsace »
- la réédition des plaquettes et affiches sur les gestes de prévention vis-à-vis des moustiques, document édités en français et en allemand mais épuisés en 2017
- la mise en œuvre, en 2019, d'une signalétique spécifique « arbres remarquables » dans le Haut-Rhin (350 arbres signalés) accompagnés d'un courrier d'information à l'ensemble des propriétaires concernées..

## 2.4 Accompagnement de la population et des acteurs du territoire aux enjeux de développement durable et de transition énergétique

Le « retard au démarrage de la transition » énergétique s'explique en partie par « une certaine tendance à considérer que l'action doit prendre place ailleurs que chez soi [...] les différentes catégories d'acteurs se renvoient la balle », déplore une note de juin 2019 de Carbone 4. Dans ce contexte, la responsabilité des consommateurs est souvent soulignée.

## 2.4.1 Accompagnement et sensibilisation des citoyens en matière de développement durable (éducation populaire)

Le chiffre : l’empreinte carbone moyenne d’un Français (empreinte carbone de la France divisée par le nombre d’habitants) est de 10,8 tonnes de CO2 équivalent par an (donnée pour 2017). Les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité et aux activités dans les logements comptent pour plus de la moitié de cette empreinte.

Le développement durable s’inscrit dans des champs thématiques que l’on classe habituellement en trois piliers, environnement, économie et société. Le Département a toujours joué un rôle actif en matière de protection de l’environnement et de sensibilisation des habitants.

- Environnement

Des animations sur la longue durée ont marqué le calendrier des Haut-Rhinois :

- 30 ans de campagne de sauvetage des batraciens (janvier 2019) : le Haut-Rhin a été pionnier en la matière (1<sup>er</sup> crapauduc de France en 1983. Aujourd’hui, le dispositif mobilise aujourd’hui 60 et 80 bénévoles lesquels ont été réunis et récompensés par la Présidente.
- 30 ans de la Brigade verte (Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux au Conseil départemental du Haut-Rhin (3 juillet 2019) ont été fêtés au Conseil départemental du Haut-Rhin en présence des Présidents des deux Départements.
- Action de sensibilisation : une plantation le long de l’avenue d’Alsace sur la prairie à côté du NHD, d’une haie vive composée d’espèces locales en présence des Conseillers départementaux et avec l’appui technique de l’association « Haies vives d’Alsace » a été organisée le 22 mars 2019.

- Domaine des déchets

- 2019 : 40 ans de Haut-Rhin Propre ont été fêtés lors d’un colloque au Conseil départemental le 10 mai.

La forte implication du Département dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets depuis plus de deux décennies a permis d’obtenir des résultats de valorisation des déchets significativement supérieurs à la moyenne nationale.

Suite à la Loi NOTRe, la planification des déchets a été transférée à la Région Grand Est mais le Département continue de jouer un rôle d’animateur local dans le cadre de sa politique en matière de développement durable. Il organise à ce titre deux réunions par an des acteurs de cette thématique (secteurs public et privé) pour diffuser les bonnes pratiques et ouvrir des perspectives d’avenir.

- Campagne de sensibilisation, été 2019, sur les déchets en bord de route (service communication et direction des routes) : "Ne rien jeter, c'est naturel". Le 12 juillet un point presse avec Brigitte Klinkert au Centre Routier de Rixheim, a permis de lancer une campagne de sensibilisation et faire un état des lieux sur les actions de mises en place par le Département pour tenter de remédier à la recrudescence des déchets au bord des routes départementales. Les agents du Centre Routier de Rixheim ont réalisé symboliquement une pyramide de déchets pour que le public puisse appréhender concrètement tout ce que les équipes ramassent au jour le jour en termes de déchets.

Dans le cadre des travaux, la direction des routes recense et établit un suivi de l’ensemble des déchets produits. L’objectif est d’en recycler un maximum sur place ou

sur les chantiers voisins. Pour cela, les entreprises ont l'obligation de renseigner un document numérique avec l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation.

- Zéro phyto

Depuis le lancement d'une étude transversale « 0 phyto » en février 2013, portant sur 22 sites pilotes, 21 projets d'expérimentation pluriannuelle de techniques alternatives ont notamment été définis, avec les protocoles de suivi respectifs. 15 de ces projets sont actuellement encore en cours ou déjà achevés.

Pour renforcer la communication concernant cette démarche, la mise en place de 134 panneaux et de 291 affiches, avec le slogan « 0% phyto, 100% naturel » est en cours au niveau de nombreux sites départementaux. En 2019, deux sessions de formation « Labo vert », animées par la FREDON, ont été organisées pour le personnel des Agences Territoriales Routières.

**Focus Zerophyto** : manifestation grand public, samedi 23 mars après-midi au Conseil départemental et sur la prairie jouxtant ce dernier :

- conférences sur le thème des alternatives aux pesticides au potager/dans la cour/dans le verger ainsi qu'une thématique liée aux insectes butineurs,
- des stands présents en parallèle seront tenus par les associations intervenantes : Fédérations des arboriculteurs et des apiculteurs du Haut-Rhin, FREDON, Lycée agricole du Pflixbourg. Ils ont permis au public d'avoir des échanges sur des problématiques individuelles. D'autres stands liés aux actions du Département (GERPLAN, patrimoine arboré, ...) pourraient compléter les thématiques abordées,
- découverte ludique de la prairie fleurie, de la haie et des arbres fruitiers via une animation proposée par la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de COLMAR.

- Mobilité

En 2019, la direction des Routes en partenariat avec la Direction de l'éducation et des sports et le rectorat mettra en place un service civique sur la mobilité.

Ce service civique interviendra au sein de l'ensemble des collèges du département afin de poursuivre la sensibilisation des étudiants sur l'impact du choix de mobilité sur l'environnement. Les interventions permettront de diffuser les informations sur les impacts positifs et négatifs des différents modes de transports sur l'environnement, l'économie et la santé. De plus, l'intervention permettra d'effectuer un contrôle des vélos des étudiants et mettre à jour leur connaissance du code de la route.

Les interventions se feront en partenariat avec les collèges.

## 2.4.2 Accompagner la jeunesse vers l'éco-citoyenneté

Le Bas-Rhin a également choisi cet objectif majeur dans sa Proposition d'une stratégie départementale en faveur de la transition énergétique (Rapport CD/2018/114).

- Le dispositif d'Education à l'Environnement et au développement durable

- une structure associative alsacienne, l'ARIENA, qui coordonne l'action des associations d'éducation à l'environnement grâce à un financement des 3 collectivités (la Région et les 2 Départements) et de l'Etat (DREAL) ; Ce mode de fonctionnement est unique en France. Par ailleurs, le réseau associatif « environnement » alsacien est très dense, la couverture en structures d'éducation est donc exceptionnelle ;

- une charte de l'éducation à l'environnement dont toutes les structures aidées sont signataires (engagements – éthique - qualité du travail - ...)
- un label alsacien de qualité : le label CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) ;
- une instruction conjointe par le Conseil départemental du Haut-Rhin, la Région Grand Est et l'Etat des demandes de financement du réseau, via un dispositif intitulé « Appel à projets régional », le Conseil départemental du Bas-Rhin ayant, quant à lui, adopté son propre appel à projets (AMI).

Le réseau est néanmoins plus développé dans le Haut-Rhin : offre environ deux fois plus importante par rapport à la population, soit plus de 120 000 journées/enfant/an.

Les moyens actuels du réseau pour le programme annuel de projets 2019 illustrent l'implication des acteurs et sont les suivants :

	Région	CD67	CD68	DREAL	Cumul
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT en €</b>	<b>650 000</b>	<b>400 000</b>	<b>748 145</b>	<b>90 000</b>	<b>1 888 145</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT en €</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>18890</b>	<b>0</b>	<b>33 890</b>

- Les collégiens et le développement durable

- la démarche E3D (établissement en démarche de développement durable) : le rectorat en liaison avec ses partenaires, dont le Conseil Départemental, poursuit le processus de labélisation E3D (Etablissement en démarche de développement durable). Dans ce cadre, relancer certaines initiatives liées à la biodiversité (entre autres) peuvent être mises en œuvre ou redynamisées. Le Département du Haut-Rhin participe en contribuant aux formations, en présentant les possibilités offertes dans le cadre des politiques en place et participe selon les cas financièrement ou matériellement. La démarche prend rapidement de l'ampleur.  
Le Département s'appuie sur cette dynamique nouvellement créée pour identifier les besoins et pourvoir accompagner les établissements dans leur projet. Participation aux formations et jurys destinés à la labélisation E3D (également dans le cadre de la mission 1.3 : sensibilisation du personnel des collèges).
- journée technique sur les outils de sensibilisation des publics scolaires + présentation de l'opération « un carré pour la biodiversité » : juin 2019 avec la FREDON
- poursuite de la promotion de l'opération « un carré pour la biodiversité » : en 2019, 15 collèges engagés (pour une surface totale de 5800 m<sup>2</sup>) avec livraison de panneaux A2 « carré biodiversité » et « observons les papillons », ainsi que d'affiches
- poursuite du recensement des emplacements de biodiversité dans les collèges
- participation à la journée citoyenne organisée le 21 juin 2019 au Collège Irène Joliot Curie de Wittenheim, avec animation d'un atelier « Carré pour la biodiversité » pour les élèves
- réalisation d'ateliers portant sur le développement durable et la biodiversité au collège de Volgelsheim en octobre 2019 dans le cadre de la semaine « Ça turbine »
- Concours « Protéger l'environnement, j'adhère »  
Ce concours vise à accompagner des projets scolaires (80 projets en 2019) tournés vers l'environnement par la prise en charge financière totale des heures d'animation. Les 25 meilleurs projets font l'objet d'une exposition annuelle qui cette année a lieu au Conseil départemental du Haut-Rhin.

### 2.4.3 Accompagnement social : favoriser l'insertion sociale et professionnelle

- Les plateformes RSA

Dans le Haut-Rhin, l'entrée dans le dispositif rSa s'effectue via les plateformes rSa de Mulhouse et Colmar, qui sont respectivement portées par les Services Territorialisés rSa Sud et Nord.

Elles sont au cœur de la politique du juste droit développée depuis 2016 par le Département et permettent l'instruction de droit (qui peut également être faite par voie dématérialisée sur le site de la CAF) et l'orientation des bénéficiaires du rSa vers un référent le plus adapté à leur situation. L'accompagnement démarre ensuite avec pour objectif l'insertion sociale ou professionnelle.

L'instruction et l'orientation sont des étapes clés, l'enjeu est d'effectuer une prise en charge rapide afin permettre une dynamique d'insertion, éviter les phénomènes de précarisation et de désinsertion.

- La sensibilisation des publics - bénéficiaires du RSA - à l'éco-responsabilité, par le réseau des acteurs concourant à la politique départementale d'insertion.

- **Le bénévolat des bénéficiaires du RSA, comme vecteur d'inclusion**, axe majeur de la politique d'insertion, ce dispositif nouveau est déployé depuis 2017 : 1 158 engagements de bénévoles ont été signés et 1 484 offres de missions de bénévolat ont été proposées par 150 structures, par le biais de la plateforme Internet. Les activités concernent tous les domaines : environnement, loisirs, culture et patrimoine, vie locale et citoyenneté, aide à la personne, social et humanitaire, sport, etc...<https://benevolat.haut-rhin.fr/>

#### - **Lutte contre la pauvreté**

Approuvée par l'assemblée départementale le 21 juin 2019, la convention signée le 25 juin 2019 avec l'Etat, porte sur la période 2019/2021.

Elle a pour objectif de favoriser « l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. »

Concernant spécifiquement l'insertion, la convention concerne le dispositif d'entrée dans le rSa (rapidité et fluidité de l'instruction et de l'orientation) ainsi que l'accompagnement (démarrage et offre d'insertion).

Par ailleurs, elle fait aussi l'objet d'engagements à l'initiative du Département du Haut-Rhin  
Objectifs :

- Instauration d'une aide départementale individuelle à la mobilité (ADIM) pour les bénéficiaires du rSa afin de faciliter leur retour vers l'emploi
- Création de 2 postes de conseillers relais-entreprises, en contact permanent avec les demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa et les employeurs locaux à la recherche de main d'œuvre
- développement d'une action de parrainage de bénéficiaires du rSa par des cadres d'entreprises partenaires du Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion d'Alsace (CREPI)
- Dynamisation du dispositif bénévolat a rSa en place depuis 2017 dans le Haut-Rhin par la création de 3 postes ambassadeurs du bénévolat

#### **FOCUS :**

2019 Le Département a instauré une **Aide Départementale Individuelle de Mobilité pour les bénéficiaires du rSa** afin de faciliter leur retour vers l'emploi. Cette aide individuelle dotée d'un montant de 50 000€ en 2019 permet à des allocataires du rSa proche de l'emploi d'être soutenus pour le financement du permis de conduire, des frais de déplacements, des abonnements transport, de l'acquisition d'un vélo....

Action	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
<b>Accompagnement social adapté au changement sociétal à mener</b>				
Sensibilisation à l'éco-responsabilité des publics en insertion Action 6.2.2	9 500 bénéficiaires du RSA. Ces publics bénéficient de sensibilisation à la transition énergétique et à des éco-gestes adaptés, qui, en outre, leur permettent de réduire leurs factures énergétiques. De plus, parmi les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) soutenues financièrement par le Département, certaines interviennent dans les secteurs d'activité s'inscrivant par nature dans les objectifs de « Planètes 68 » : le tri et la valorisation des déchets, l'entretien des espaces verts et naturels, le maraîchage biologique, l'entretien du patrimoine local.	Sensibiliser les publics en insertion à la transition énergétique en leur indiquant des éco-gestes concrets et adaptés à leur situation et participer au développement des démarches de l'économie verte.	Poursuite de l'action avec les conventionnements Conseil départemental/structure mentionnant la démarche Planètes 68.	😊
Mise en, forme de plateformes RSA Action 6.2.6	Avant la mise en place des plateformes RSA sur MULHOUSE et COLMAR, de nombreux dossiers déposés étaient incomplets, le temps entre le dépôt d'une demande RSA et la mise en place de l'accompagnement étant relativement long. Cela avait un effet démobilisateur sur les usagers pour lesquels le taux d'absentéisme aux RdV était souvent élevé.	Améliorer le service rendu en permettant une mise en place plus rapide des droits et de l'accompagnement  Faciliter l'accès aux droits connexes (ex : PUMA)	Opérationnel sur MULHOUSE et son agglomération et déploiement sur les territoires de COLMAR, de la plaine du Rhin, de Rouffach et environs, de Ribeauvillé, de Kaysersberg et vallées et à Ste Marie aux Mines pour le Val d'Argent.	😊

#### 2.4.4 Accompagner la rénovation de l'habitat

- Une politique départementale de l'habitat favorisant la cohésion sociale et la solidarité

En 2018, le Département a poursuivi sa politique de l'habitat (hors délégation) réorientée essentiellement sur la lutte contre la précarité énergétique. Son intervention a ciblé notamment la réhabilitation énergétique des logements publics et privés avec la mise en place, pour ces derniers, d'une assistance et d'une ingénierie en faveur des ménages aux ressources modestes et le développement d'une dynamique collective en lien avec les territoires.

Cette politique s'est traduite notamment par :

- **un soutien à la réhabilitation des logements sociaux** : dans le cadre de la convention multipartite avec la Caisse des Dépôts, l'Eurométropole, et l'AREAL sur la période 2017/2020, le Département a garanti les prêts des bailleurs sociaux et a subventionné la réhabilitation thermique HLM du parc existant, l'objectif étant de permettre à un maximum de locataires modestes de réduire leurs consommations et leurs charges. Dans le cadre des réflexions post-Fessenheim, le Département a ouvert l'enveloppe budgétaire de 600 000 € par an pour le porter à 1 M€ par an. Cela a permis de soutenir la dynamique de rénovation énergétique de 351 logements en 2018 ;

- **un soutien à la réhabilitation des logements privés** : le Département a lancé son nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux 68 » sur 2018/2023 en partenariat avec l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). En 2018, 179 logements privés occupés par des propriétaires modestes et logements locatifs conventionnés ont été réhabilités. La rénovation de ces logements a porté sur la réhabilitation thermique et la résorption d'une forte dégradation.

L'année 2019 a vu une montée en puissance de la politique départementale de l'habitat avec la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- Soutien au Programme d'Intérêt Général de m2A « Habiter Mieux Louer Mieux » comprenant un volet copropriété fragile,
- Nouveau Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) 2019-2022 centré sur l'accompagnement des copropriétés fragiles vers des travaux énergétiques,
- Mise en œuvre des conventions avec l'association « Territoires et Habitat 68 », Procivis Alsace, l'ADIL 68 et les Communautés de Communes volontaires pour l'utilisation des prêts gérés précédemment par le PACT 68,
- Lancement d'une étude pré-opérationnelle pour un PIG transition Ecologique (PIG TE).

- Conseil et accompagnement

- Rôle de conseil en matière de rénovation : l'ADIL est chargée du conseil et de l'accompagnement des ménages et des collectivités dans leurs projets en matière d'habitat. Dans le cadre du nouveau Plan Départemental de l'Habitat en cours d'élaboration, il est prévu la mise en place d'une boîte à outil en partenariat avec l'ADIL, l'ADAUHR et Procivis Alsace.



- Plan Patrimoine 68 mis en place depuis le 1er janvier 2019

En mai 2019 la Fondation du Patrimoine et le Conseil départemental du Haut-Rhin ont signé une convention de partenariat au profit du patrimoine haut-rhinois. Ce programme d'aide est destiné à soutenir la restauration de sites remarquables protégés, du patrimoine de territoire, des châteaux-forts et des maisons anciennes traditionnelles. Cette politique a pour but de préserver les traces de notre histoire pour les générations futures, mais aussi de renforcer l'attractivité du territoire.

Focus : *Start up Colombages* : Suite au colloque « le colombage se rebiffe » organisé en 2018 dans le cadre de « ça turbine dans le Haut-Rhin », un projet a vu le jour avec l'Association Patrimoine En jeu, afin d'élaborer une « route du colombage ». A cette fin, une application est élaborée qui permettrait de faire un relevé des maisons anciennes (cela n'existe pas) afin d'avoir un outil de valorisation de ce patrimoine, de mobilisation des habitants et de valorisation d'opération de rénovation énergétique. Les premiers relevés ont été présentés lors du colloque « B'Haut-Rhin, paysage et patrimoine en r'évolution » organisé à l'Ecomusée dans le cadre « ça turbine 2019 » et des Journées de l'Architectures 2019



- Sensibilisation à un usage responsable des énergies

Action	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
<b>Sensibilisation du grand public</b>				
<p>Sensibilisation des ménages modestes aux éco-gestes</p> <p>Action 2.1.2</p>	<p>Des gisements importants d'économies d'énergie existent dans le comportement et l'usage que les ménages font de leur logement. Quand ce dernier est réhabilité, il convient de valider les gains énergétiques réalisés en investissement par un usage adéquat.</p>	<p>Remédier à la précarité énergétique en incitant à des comportements plus sobres</p> <p>Médiation, promotion de l'accès aux tarifs sociaux, sensibilisation des ménages suivis à un usage responsable des énergies</p>	<p>Orientation des ménages en précarité énergétique par le FSL vers l'association RESONANCE (ancien C. BINDER) : médiation, promotion de l'accès au <i>chèque énergie</i>, sensibilisation des ménages suivis à un usage responsable des énergies. Le périmètre de cette action s'est étendu dans un rayon de 20 km autour de Colmar.</p> <p>Au 30 juin 2019, 52 ménages ont été accompagnés par l'association:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 31 ménages accompagnés depuis le 1er janvier 2019,</li> <li>- 21 ménages dont l'accompagnement a démarré en 2018 et s'est achevé au cours du 1er semestre.</li> </ul> <p>Etude en cours sur l'expérimentation d'une action de sensibilisation par la création d'auxiliaires d'énergies, parmi les publics prioritaires à l'emploi.</p>	
<b>Action</b>	<b>Constat</b>	<b>Finalité</b>	<b>Bilan 2019</b>	<b>Etat</b>
<b>Sensibilisation du grand public</b>				
<p>Numéro Unique de la réhabilitation thermique</p> <p>Action 2.1.3</p>	<p>Il existe un grand nombre d'aides pour la rénovation thermique, de différents types (fiscales, marchandes, subventions nationales, locales, publiques ou privées, prêts bonifiés ...) chacun avec ses propres critères.</p>	<p>Permettre aux ménages haut-rhinois de trouver la solution adaptée à leur projet de rénovation thermique</p>		

## 2.5 Epanouissement des Haut-Rhinois

Mots clés : satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, lecture publique, santé, environnement sain - éducation - lutte contre la pauvreté et exclusion - santé des populations (contre les expositions aux risques, pollutions, épidémies...) - parité et égalité professionnelle - Accès à une production culturelle de qualité et à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics - accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité - participation des habitants et des usagers

## 2.5.1 Rendre la culture accessible à tous

Le Département participe à l'épanouissement de la population et, par là, au développement durable du territoire. Cette approche permet de répondre à la fois aux enjeux d'attractivité du territoire, mais également sociétaux en favorisant l'émancipation et la citoyenneté par l'éducation artistique et culturelle et en garantissant un accès à une offre culturelle de qualité à tous les publics.

Du patrimoine aux industries culturelles et créatives, en passant par les savoirs, la culture agit sur les dimensions éducatives, sociales, économiques et environnementales du développement durable. Elle touche au sensible, promeut les valeurs de partage, de bien commun, du vivre ensemble, de la citoyenneté...

Le Département a fait de l'accès à une culture diversifiée, un axe prioritaire de sa politique culturelle qui est une composante majeure de sa stratégie de réussite éducative. Il développe de nouveaux dispositifs tels que les *Appels à projets thématiques* pour agir plus directement sur la réduction des inégalités face à la culture, notamment en faveur des publics relevant des compétences départementales : enfants, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficultés socio-économiques.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2019	Etat
<b>Sensibilisation du grand public</b>				
Accès pour tous à la culture Action 1.1.6	L'accès de tous à la culture est une priorité de l'action départementale dans sa dimension sociale et territoriale. Or, une frange importante de la population, notamment les personnes en situation de fragilité (personnes âgées, dépendantes, handicapées, relevant des dispositifs de solidarité), ou également les jeunes (collégiens) sont peu touchés par l'offre culturelle.	Réduire les inégalités dans l'accessibilité culturelle, travailler sur le vivre ensemble, l'intégration, en agissant sur les jeunes, citoyen de demain, et les personnes "fragiles" éloignées de l'offre culturelle	Des actions spécifiques sont mises en œuvre chaque année par les acteurs culturels conventionnés et directement par la Médiathèque du CD68	☺

### **FOCUS : Bibliothèques à la Une 2019 « une société plus solidaire »**

La Médiathèque Départementale et le réseau des bibliothèques haut-rhinoises ont proposé spectacles, expositions, conférences pour débattre ensemble du 15 au 30 mars 2019 de la thématique « Une société plus solidaire ». Il s'agissait de mettre en lumière les initiatives citoyennes qui contribuent à la solidarité sur notre territoire en parlant des citoyens qui ont fait l'histoire de notre pays et contribuent au développement de la société de demain. Ces événements, à destination de nombreux publics ont montré l'étendue des possibles grâce aux liens intergénérationnels et multiculturels.

### • **"Schéma de la lecture publique" pour les années 2019 à 2024**

Le 21 juin 2019 le Conseil départemental a adopté pour sa Médiathèque un Nouveau Schéma de Lecture Publique qui engage une étape importante de modernisation de l'équipement (réinformatisation, rénovation du magasin d'accueil...) et d'amélioration des services rendus aux bibliothèques et à la population du Haut-Rhin (nouvelle organisation de la circulation des documents, accompagnement des usagers des bibliothèques aux évolutions numériques...). Le Nouveau Schéma porte une attention toute particulière aux

publics empêchés (personnes âgées ou handicapées, publics éloignés de la culture), pour une meilleure adaptation de l'offre culturelle à leur endroit.

- **Les archives**

Connaitre le passé, permet l'épanouissement des habitants. Un exemple de projet en 2019 :

Le Conseil départemental a lancé un appel à témoignages pour réaliser un film documentaire qui accompagnera une exposition sur les 80 ans de l'évacuation des Haut-Rhinois dans le Lot-et-Garonne. Le film, d'une durée d'une quinzaine de minutes, consistera en une narration documentée d'images d'archives et ponctuée de témoignages. Au début de l'automne 1939, près de 50 000 Haut-Rhinois ont été évacués vers le Sud-Ouest. Le Lot-et-Garonne a accueilli 11 000 réfugiés de notre département, dont la totalité des habitants de certaines communes comme Biesheim, Kunheim ou encore Dessenheim. Les Archives départementales du Haut-Rhin travaillent actuellement à la réalisation d'une exposition en souvenir de cet épisode marquant de l'histoire de ces deux territoires. Le Département est à la recherche de souvenirs bruts et authentiques qui fassent remonter de tous les milieux sociaux, de toutes les générations, la parole de celles et ceux à qui l'occasion d'en parler n'a jamais été donnée, ou trop rarement.

## 2.5.2 Le sport, vecteur de santé et de bien-être

La pratique physique et sportive est un vecteur de lien social et de citoyenneté. L'article L.100-1 du Code du sport précise notamment la portée de la fonction sociale et éducative du sport : « Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ».

- **Les manifestations sportives**

Les manifestations sportives permettent la valorisation des équipements sportifs du Département, le développement des activités sportives, la promotion de la pratique du sport. Les mercredis du sport sont une réussite.

## 2.5.3 Promouvoir la citoyenneté, la tolérance et la culture de l'engagement

Le Conseil départemental du Haut-Rhin est particulièrement mobilisé pour l'encouragement à la citoyenneté et le renforcement du dialogue interreligieux. A ce titre, il est un partenaire de premier plan de l'Education nationale pour promouvoir les valeurs de la République auprès de la jeunesse.

- **Stratégie en faveur de la réussite éducative P.R.E.T** (Pour la Réussite Éducative de Tous) a été mise en place en 2018, elle se déploie désormais pleinement.

La promotion de la citoyenneté et la culture de l'engagement sont des axes majeurs de la nouvelle stratégie éducative du Conseil départemental, quelques exemples d'actions :

- *Les journées citoyennes au collège*

Une quinzaine de collèges y ont participé pendant l'été : les élèves encadrés par le personnel enseignant ont participé à des ateliers et des animations sur le thème notamment de l'égalité fille/garçon, les violences faites aux femmes, la lutte contre l'homophobie.

- *L'accueil des jeunes en service civique au sein du Conseil départemental*

- Les appels à projet

*Focus : L'appel à projets jeunes citoyens*

Il permet de soutenir les associations haut-rhinoises qui œuvrent en faveur de l'apprentissage de la citoyenneté afin qu'elles proposent aux jeunes de 11 à 25 ans des projets citoyens, Le Département du Haut-Rhin a souhaité en 2019 s'engager pour la jeunesse et publie un appel à projets pour encourager les jeunes à devenir des citoyens actifs sur leur territoire de vie. Il s'agit de renforcer les valeurs républicaines et de promouvoir une image positive des jeunes en leur permettant d'expérimenter l'exercice de la citoyenneté au travers de projets collectifs ouverts à la société.

L'appel à projet a été lancé auprès des fédérations départementales haut-rhinoises, des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire et des associations œuvrant en faveur de l'apprentissage de la citoyenneté (le bien vivre ensemble, la lutte contre les inégalités/discriminations, la protection de l'environnement).

Il a inauguré également une démarche de procédure dématérialisée des dépôts de candidature via le site (gratuit) de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) : [www.demarche-simplifiees.fr](http://www.demarche-simplifiees.fr).

- *L'appel à projets concernant la féminisation des activités sportives pour encourager la féminisation du sport et la valorisation de l'engagement sportif des femmes*

Le Département souhaite apporter une aide aux associations qui mettent en œuvre des projets concourant au développement du sport féminin dans le Haut-Rhin qui vise l'augmentation du nombre de femmes et de jeunes filles pratiquant un sport, la prise de fonctions par les femmes dans les instances dirigeantes des associations sportives (fonctions d'encadrement, d'arbitrage, de direction...), la promotion et l'accroissement de la réussite sportive des féminines en terme de performance et dans le cadre de la stratégie de réussite éducative, le développement de la pratique sportive des collégiennes dans et en dehors du collège.

- *L'appel à projet « sport et handicap »*

Il est destiné à encourager l'accès à l'activité physique et sportive des personnes en situation de handicap, vecteur d'autonomisation et de valorisation. Une enquête menée auprès des clubs sportifs haut-rhinois a permis de relever que l'intégration des personnes en situation de handicap pour la pratique sportive nécessitait la professionnalisation de l'encadrement et l'équipement en matériel sportif adapté. Dans ce contexte, le Département a décidé de lancer un appel à projet à destination des associations sportives haut-rhinoises pour soutenir les actions menées par les structures sportives dans l'objectif d'accueillir des personnes en situation de handicap ou d'améliorer qualitativement ou quantitativement cet accueil.

- *Dialogue interreligieux*

Des échanges entre les collégiens et des responsables de cultes (catholique, israélite, musulman et protestant) sont régulièrement organisés dans les établissements scolaires par le Département et ses partenaires. Ils visent à promouvoir auprès des jeunes les valeurs de la tolérance, de la citoyenneté et de l'acceptation de la différence.

- *Le carnet de la citoyenneté et du dialogue intercultu(r)el est une nouvelle pierre à l'édifice*

de cette ouverture aux autres ; une "boîte à outils" pour co-construire avec les élèves, les enseignants, les associations, les artistes, des projets pour promouvoir le bien-vivre ensemble et le respect des différences.

Le carnet propose 12 actions comme par exemple un jeu de piste interreligieux, des initiations à la calligraphie sur le concept Paix-Shalom-Salam, la découverte des musiques des religions du monde, des études de sémantique lexicale, l'invitation d'un « grand témoin », d'un conteur au sein du collège, la visite d'une exposition interreligieuse, la participation à un spectacle. Ces douze premières propositions seront complétées au fur et à mesure par de nouvelles idées proposées, au sein des établissements, par les élèves, les enseignants, les intervenants extérieurs.

- Multiplier les initiatives et les rencontres interreligieuses

**Un fonds de soutien aux initiatives interreligieuses** a été mis en place début 2019 pour une période de trois ans permettant l'émergence de projets locaux dans les territoires. Ce nouveau dispositif permettra aux associations et groupes interreligieux de pouvoir concrétiser des projets communs. Dans une région où la diversité religieuse est vécue comme une véritable richesse, ce fonds apparaît comme un vecteur de proximité renforcée et de paix sociale.

Les principaux objectifs de ce fonds visent notamment :

- à établir un suivi régulier des associations et groupes interreligieux en initiant des temps d'échange réguliers,
- à encourager les actions avec les collégiens en lien avec le rectorat et les services académiques.

- Une société de tolérance : charte de la diversité LGBT

En mai 2019, à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre l'homophobie et la transphobie, le Département du Haut-Rhin a affirmé son soutien aux personnes LGBT+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres) et assimilés en signant la charte de l'Autre Cercle, engageant pour la première fois un département français à lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre. L'association L'Autre Cercle milite pour la diversité et l'inclusion des salariés et agents LGBT dans le monde du travail.

Le Haut-Rhin est le premier département de France à adhérer à cette charte. Il rejoint ainsi les 10 structures privées et publiques déjà signataires. Parmi celles-ci : L'Eurométropole de Strasbourg, l'Opéra national du Rhin, EDF, La Poste, Le Ministère de la Culture, les Villes de Paris, Bordeaux.

#### 2.5.4 Le bilinguisme

*L'apprentissage d'autres langues améliore les facultés cognitives générales, renforce la compréhension de sa propre langue maternelle, consolide la lecture et l'écriture, et développe les aptitudes générales à la communication. C'est l'affaire de tous les citoyens, tout au long de leur vie. Il s'ensuit que la promotion de cet apprentissage ne doit pas nécessairement s'inscrire uniquement à l'échelle de la salle de classe ou de cours. L'enseignement et l'apprentissage des langues doivent trouver leur place dans chaque foyer et à chaque coin de rue.*

*Paul Holdsworth, professeur, Université de Bath*

L'enseignement bilingue concerne près de 3500 élèves. Un nombre que le Conseil départemental aimerait voir grimper dans les prochaines années, en s'appuyant notamment sur les compétences de la future collectivité d'Alsace. Un dispositif pour le moment en phase test, un seul recrutement est en cours pour l'année scolaire et c'est à Neuf-Brisach.

Un partenariat étroit entre le Conseil départemental du Haut-Rhin, l'Éducation nationale et la commune va permettre au pôle bilingue de Neuf-Brisach de s'inscrire dans une nouvelle dynamique. Parmi les nouvelles actions conduites :

L'affectation d'un professeur des écoles bilingue pour assurer les enseignements scolaires de la section bilingue ;

Le développement d'activités bilingues proposées par la commune dans le cadre des activités périscolaires ;

Le recrutement d'un locuteur germanophone par le Conseil départemental du Haut-Rhin pour assurer des activités en allemand, en complément de l'enseignement en allemand assuré par le professeur des écoles de l'éducation nationale.

Cette solution expérimentale pourra être poursuivie et déployée dans d'autres territoires alsaciens grâce à la future Collectivité Européenne d'Alsace et à ses nouvelles compétences pour développer le bilinguisme.

Parce que l'enseignement du bilinguisme est plus que jamais une priorité, de nouveaux leviers sont ainsi activés pour le développement du bilinguisme sur le territoire, notamment avec la perspective de la Collectivité Européenne d'Alsace et de ses nouvelles compétences en la matière, mais aussi avec la mise en place d'un pôle d'excellence "Plurilinguisme et transfrontalier » dans l'académie de Strasbourg.


## 2.5.5 La gestion des ressources humaines

Le programme de formation spécifique à la démarche « Planètes 68 » se poursuit et a permis en 2019, d'accompagner plus de 1 300 agents autour des thèmes suivants :

- Culture managériale (parcours de formation à destination des primo-encadrants ; coaching ; autres formations à la carte telles que manager des personnalités difficiles, accompagnement au changement...)
- Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) : supervision, groupes d'analyse de la pratique pour les secrétaires médico-sociales, formations « prévention des violences institutionnelles », formation préalable obligatoire des assistants et conseillers de prévention...
- Formations Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et Ateliers Plaisirs à la cantine : Atelier chefs et seconds de cuisine ;
- Transition écologique et énergies renouvelables, perfectionnement à l'identification des plantes menacées du Haut-Rhin...

Au total, ce sont ainsi plus de 1 900 journées de formation qui seront dispensées pour renforcer la culture commune autour de cette démarche par définition transverse à tous les services de la collectivité.

- Le télétravail est applicable à la fonction publique depuis février 2016 (Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, avec pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité de vie au travail (réduction de la fatigue due aux transports) et à la modernisation des modes de travail (dématérialisation, autonomie, confiance). Le Département s'est engagé dans cette démarche.
- Le Conseil départemental du Haut-Rhin s'investit dans l'insertion professionnelle des jeunes au travers de l'accueil de stagiaires scolaires (au nombre de 160), de Contrats d'insertion – Emploi d'Avenir et Contrat unique d'insertion (au nombre de 28) ainsi que de contrats d'apprentissage.
- Le recrutement de contrats de service civique se poursuit comme celui d'une jeune Allemande à la DEVI dans le cadre d'un programme particulier franco-allemand (VEFA) entre septembre 2018 et septembre 2019.

<p>Rationalisation des moyens d'instruction Action 1.2.12</p>	<p>Les dossiers de demande de subvention transmis chaque année par les structures d'enseignement adhérentes au Schéma Départemental étaient en « version papier » ;</p>	<p>L'objectif étant de dématérialiser la gestion et l'instruction de ces subventions, un site collaboratif a été développé par le CD68 afin de permettre la collecte numérique des données nécessaires au calcul des subventions</p>	<p>Campagne de saisie ouverte aux écoles de musique chaque année du 15/10 au 15/12. Calcul automatique des subventions. Outil en cours d'évolution à partager entre écoles, CDMC et le Département</p>	
---	---	--	--	---

En conclusion,

le Commissariat général au développement durable rappelle dans son guide-conseil pour la réalisation du rapport sur la situation en matière de développement durable que le but de ce travail est de "*mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable*".

Concilier enjeux climatiques, développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants, la cohésion sociale et la protection des ressources est un projet global qui nécessite de vérifier en permanence l'adéquation des politiques menées au regard des potentialités du territoire, des attentes de la population et des enjeux du développement durable

L'année 2019 constitue une étape résolue dans cette démarche qui nous engage tous.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT